



Assemblée nationale

journal des Débats

Deuxième session — 31^e Législature

Le jeudi 28 avril 1977

Vol. 19 — No 27

Président: M. Clément Richard

Table des matières

Présence dans les galeries d'un groupe africain.855
Demande de retrait du projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec.855
Dépôt de documents	
Etats financiers de l'Hydro-Québec.855
Rapport annuel de la SDBJ.855
Rapport annuel de la Société générale de financement.855
Questions des députés	
Charte de la langue française.856
Projets d'investissements au Québec.857
Budget de l'agriculture.860
Axe routier Montréal-Abitibi.863
Maladie parasitaire chez les animaux.864
Question de privilège	
M. Armand Russell.864
Propos tenus par le député de Mercier.864
Travaux parlementaires.866
Motion de suspension des travaux de la Chambre	
Vote sur la motion.867
Reprise du débat sur le discours sur le budget	
M. Zoël Saindon.868
M. Fabien Cordeau.869
M. Armand Vaillancourt.871
M. Guy Chevrette.874
M. Michel Le Moignan.875
M. André Marchand.878
Ajournement.883

*L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances
Adresse: Service des Documents Parlementaires
Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement, Québec
G1A 1A7*

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

Le jeudi 28 avril 1977

(Quinze heures dix minutes)

**Présence dans les galeries
d'un groupe africain**

M. Richard (président): A l'ordre, mesdames et messieurs! Je voudrais signaler la présence, dans les galeries, aujourd'hui, d'un groupe assez imposant, puisqu'ils sont 70, de journalistes de l'Afrique, des deux écoles de journalisme, respectivement de Yaounde et de Dakar, qui vont assister à la période de questions et qui sont à Québec pour quelques jours.

**Demande de retrait du projet
de loi no 1**

M. Shaw: Question de règlement, M. le Président.

Le Président: M. le député de Pointe-Claire.

M. Shaw: Mr President, I would like to suggest that you, as guardian of the Laws and Regulations of this Assembly, ask the government to withdraw the deposit of bill 1 on the grounds that it was not presented in its proper form...

M. Burns: M. le Président, j'invoque le règlement.

M. Shaw: Mr President.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Burns: Je ne vois pas, M. le Président, à quel...

Le Président: M. le leader du gouvernement, je voudrais tout simplement permettre au député de Pointe-Claire de terminer sa phrase parce qu'il invoque, également, le règlement. Et je m'inspire de Bourinot, comme de Beauchesne, comme de May pour dire, M. le leader du gouvernement, qu'on ne peut pas, en règle générale, invoquer le règlement sur une question de règlement. Mais quand il aura terminé son exposé, je vous permettrai d'invoquer le règlement.

M. Shaw: I would repeat, Mr President, to withdraw the deposit of bill 1 on the grounds that it was not presented in its proper form, that one being a text in French on the left side and the English on the right side, in virtue of paragraph 5 of article 3 of the Regulations of the National Assembly, and in reference to section 133 of the British North America Act. Never before, Mr President, has a bill been presented to this Assembly in other than this form.

M. Springate: Question de règlement.

M. Burns: M. le Président, question de règlement, s'il vous plaît!

Le Président: M. le député de Westmount. Le premier règlement qui s'applique présentement, c'est celui qui veut que, quand le président est debout, les députés soient assis. M. le député de Pointe-Claire également. M. le député de Pointe-Claire. En ce qui concerne le règlement que vous venez de soulever, M. le député de Pointe-Claire, je dois vous signaler, en un premier temps, que le président de l'Assemblée nationale n'a pas à interpréter l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Ce n'est pas son rôle et ce que vous lui demandez de faire présentement serait hors de sa juridiction.

D'autre part, M. le député de Pointe-Claire, si c'était mon rôle, si j'avais à interpréter, manifestement la présentation du bill 1, comme elle a été faite hier, est absolument conforme, de façon évidente, à l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

M. le député de Westmount.

M. Springate: M. le Président, est-ce que je peux vous demander, si le député de Pointe-Claire est tellement contre le bill 1, pourquoi il n'était pas ici hier pour voter contre?

Le Président: M. le député de Westmount, il ne s'agit pas d'une question de règlement.

Affaires courantes.

Dépôt de rapports de commissions élues.

Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.

Présentation de motions non annoncées.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Déclarations ministérielles.

Dépôt de documents.

M. le ministre délégué à l'énergie.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Etats financiers de l'Hydro-Québec

Rapport annuel de la SDBJ

M. Joron: M. le Président, j'ai le plaisir de déposer copie des états financiers, au 31 décembre 1976, de l'Hydro-Québec. J'ai également le plaisir de déposer le rapport annuel de 1976 de la Société de développement de la baie James.

Le Président: Rapports déposés.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

**Rapport annuel de la Société générale
de financement**

M. Burns: M. le Président, j'ai l'honneur, au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce,

de déposer le rapport annuel de 1976 de la Société générale de financement du Québec.

Le Président: Rapport déposé.
Période de questions orales.

M. le chef de l'Opposition officielle.

QUESTIONS DES DÉPUTÉS

Charte de la langue française

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, ma question s'adresse au ministre d'Etat au développement culturel. Dans une déclaration à la presse, aujourd'hui, le vice-président de la Commission des droits et libertés de la personne, M. Maurice Champagne, aurait affirmé que la Charte de la langue française constitue une entorse aux principes qui se retrouvent dans la Charte des droits et libertés de la personne. D'ailleurs, M. le Président, à l'article 172 du projet de loi sur la charte linguistique...

M. Burns: M. le Président, j'invoque le règlement. J'attendais justement cette référence au projet de loi pour pouvoir invoquer, M. le Président, l'article 171-c) de notre règlement.

Cet article nous dit: " Un ministre ou un député auquel une question pst posée peut refuser d'y répondre: — c'est assez important qu'on le place tout de suite, ce cadre — si la question porte sur les travaux d'une commission de l'Assemblée ou d'une commission d'enquête dont le rapport n'a pas été déposé à l'assemblée". Au meilleur de ma connaissance, M. le Président, et je pense que j'étais à l'origine de la motion, hier, j'ai proposé, et ce fut adopté par l'Assemblée nationale, que le projet de loi no 1, c'est-à-dire celui sur lequel le chef de l'Opposition pose des questions au ministre d'Etat au développement culturel, soit déferé à la commission parlementaire de l'éducation, des affaires culturelles et des communications.

M. le Président, je pense que c'est important, à ce stade-ci. On pourra passer toute la période de questions sur cette question, mais je vous dis tout de suite que je n'accepterai pas, en ce qui concerne mon rôle de leader parlementaire du gouvernement, qu'on fasse des âneries de l'autre côté en disant que le ministre va refuser de répondre à ces questions, lesquelles sont, de façon très précise, déferées à une commission parlementaire.

C'est la question de règlement que j'avais à faire, M. le Président.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, parlant sur la question de règlement, je vous soumettrai bien respectueusement qu'il ne s'agit pas ici de discuter des travaux d'une commission qui doit se réunir après la période des 30 jours prévus par nos règles de pratique. Il s'agit simplement d'une question d'actualité qui intéresse au plus haut point les citoyens de cette province. Il n'y a aucune référence dans ma question à quelques travaux que ce soit, d'autant plus que malgré qu'il

y ait eu renvoi de ce projet de loi à la commission parlementaire élue, il n'y a pas de travaux qui soient commencés. Cela voudrait dire, dans ce cas, que sur une question aussi importante que celle de la langue, nous ne pourrions pas discuter tant et aussi longtemps que la commission n'aurait pas fait rapport.

Cela veut dire que cette Assemblée deviendrait, à cause...

M. Burns: En commission, en commission.

M. Levesque (Bonaventure): Voulez-vous me laisser parler? M. le Président, je pense...

M. Burns: Bien oui, mais en commission, vous pourrez en discuter.

Des Voix: A l'ordre! A l'ordre!

M. Levesque (Bonaventure): Lorsque le leader du gouvernement parle d'âneries, M. le Président, il en donne continuellement des signes évidents quant à son comportement.

Je tiens simplement à rappeler que si l'on veut réellement respecter le règlement, dans sa lettre et dans son esprit surtout, il ne faudrait pas que l'Assemblée nationale soit paralysée dans la discussion de questions aussi importantes et vitales, qui regardent tout le peuple québécois, et que pour la fin d'avril, pour tout le mois de mai et je ne sais jusqu'à quand au cours du mois de juin, les parlementaires deviennent muets, soient bâillonnés quant à la possibilité de poser des questions qui seraient simplement de nature à éclairer l'opinion publique.

Je ne peux pas concevoir et je n'accepte pas — je le soumets bien respectueusement — que les parlementaires, devant une question aussi importante, ne puissent pas — je ne parle pas de discuter du projet de loi no 1, mais je pense qu'il est important, puisque tout le monde va s'exprimer... Il n'y a aucun cloute qu'il y aura beaucoup d'interlocuteurs sur cette question fort importante, éminemment importante — pendant une aussi longue période, ici, à l'Assemblée nationale, poser des questions sur certaines réactions, sur certaines questions que le public a le droit de se poser.

Lorsque le gouvernement indique sa disponibilité d'entendre les gens, je pense bien qu'on ne pourra pas défendre à ceux qui sont normalement les interlocuteurs privilégiés du gouvernement, c'est-à-dire les parlementaires, de poser des questions, même si cela a trait à la question linguistique. J'ajouterai que l'article 172, si je veux compléter mes remarques, dit qu'un ministre peut refuser de répondre, c'est-à-dire peut prendre avantage de certaines dispositions de notre règlement pour s'y réfugier, mais cela n'empêche pas le ministre de répondre, premièrement.

Deuxièmement, si j'étais pour discuter de chacun des articles de la loi et commencer ici un débat qui devra se faire en commission parlementaire, je serais d'accord. Mais ce que je prends, c'est une question d'actualité. Je parle présente-

ment pas tellement de la loi, mais d'une déclaration d'un organisme gouvernemental qui s'appelle la Commission des droits et libertés de la personne. C'est son vice-président qui s'exprime, possiblement à titre personnel, mais il ne peut pas être étranger aux fonctions qu'il occupe. Je pense qu'à ce moment-là il est normal qu'un parlementaire se lève, à la période des questions, et s'informe. La seule question que je voulais poser au ministre, c'était s'il avait consulté la commission à ce sujet. Ce n'était pas pour entrer tellement dans le fond de la question que pour connaître les circonstances qui ont amené le vice-président de la Commission des droits et libertés de la personne à réagir de la façon dont il l'a fait.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, je pense que l'article 171 c) est assez clair en ce qui concerne l'interdiction qui est faite de poser des questions ayant trait aux travaux sur une affaire qui a été soumise à une commission de l'Assemblée nationale.

Cependant, en raison de l'article 171 qui parle de travaux, je ne suis pas absolument certain qu'il faille interdire absolument toute question qui, de près ou de loin, serait reliée à la question linguistique.

Compte tenu de cela, je souhaiterais obtenir votre collaboration pour retenir votre question jusqu'à demain, afin de me permettre d'étudier toute la question de la limite qui pourrait être fixée à l'article 171, paragraphe c).

M. Bellemare: M. le Président, si vous me permettez simplement une remarque, il y avait, dans l'ancien règlement, un article bien spécifique concernant cette interdiction formelle, dès qu'un avis était donné d'un projet de loi ou d'une question, d'une motion quelconque, dans le feuillet de l'Assemblée nationale. Il s'est élevé plusieurs débats. Plusieurs décisions des présidents ont été rendues à ce sujet, et tous concordaient à dire qu'on n'avait pas le droit. Mais lorsque nous avons étudié de nouveau ce règlement qu'on appelle le règlement Lavoie, on s'est tous entendus, d'une manière tacite, pour que ce point, particulièrement celui où il était question de faire publier dans un texte l'article d'un projet de loi, ne soit pas compris ni dans le discours inaugural, ni dans le discours du budget, qu'on ait la permission d'en discuter tout le temps.

Depuis ce temps, M. le Président, dans la procédure parlementaire, vous avez l'annonce de tous les projets de loi presque le lendemain du discours inaugural, ce qui est une nouvelle tradition établie dans cette Chambre, depuis le code Lavoie. Cela n'existait pas autrefois et quelqu'un disait, avec justesse: S'il fallait qu'on inscrive tous les projets de loi dont il sera question pendant une session, pour empêcher les députés d'avoir accès à la discussion, on bloquerait complètement toute la discussion parlementaire.

Alors, c'est le rapport rendu par un de vos prédécesseurs. Je dis donc que depuis l'avènement du code Lavoie, on inscrit au feuillet, le

lendemain, tous les projets de loi du gouvernement et on peut en discuter lors du discours inaugural, comme on peut en discuter sur le discours du budget.

Nous avons établi une nouvelle orientation quant au discours, quant aux questions à être posées parce que dans l'ancien règlement c'était complètement interdit.

Toutes les décisions des présidents qui vous ont précédé étaient conformes. La jurisprudence était alignée sur un non licet. C'était bien défendu.

M. le Président, depuis que le code Lavoie est en circulation, on a plus de latitude. Je ne pense pas que la question qui vient d'être soulevée, en vertu de l'article 171, paragraphe...

Des Voix: c).

M. Burns: c).

M. Bellemare: Merci, cher professeur. Le paragraphe c) peut être interprété assez largement parce que, comme disait si bien le leader de l'Opposition, vous allez bâillonner l'Opposition pour un mois, pour 30 jours, et cela, M. le Président, ce n'est pas sûrement l'avis du grand démocrate, l'honorable député, le leader parlementaire du gouvernement. Je ne le pense pas, lui qui s'est élevé avec fureur et avec force contre tout geste antidémocratique. C'était formidable, M. le Président, de l'entendre; s'il y avait une dérogation aux privilèges des députés, c'était épouvantable. Je comprends qu'il a voulu manifester son grand savoir, sa connaissance de la procédure. Très bien.

Mais, entre l'esprit qui vivifie et la lettre qui tue, il choisira sûrement l'esprit.

M. Burns: Vous vous répétez, mon cher! Vous avez fait cela il y a deux jours!

M. Bellemare: Elle était bonne!

M. Burns: Elle perd de sa saveur.

M. Samson: M. le Président.

Le Président: M. le député de Rouyn-Noranda.

M. Samson: M. le Président, sur le point de règlement, je voudrais témoigner de ce que vient dire l'honorable député de Johnson. Je voudrais rappeler à certains de nos collègues que nous avons déjà eu dans le passé, suite à l'application du nouveau code Lavoie, des débats concernant exactement le même sujet.

Et la décision du président a été à ce moment-là qu'on nous permette, à la période des questions, de poser des questions sur des matières dont les sujets pouvaient apparaître au feuillet.

M. le Président, vous trouverez facilement ces décisions dont je n'ai pas en mémoire la date. Mes

collègues du Parti québécois qui étaient là également et qui faisaient partie de ceux qui revendiquaient justement ce droit se rappelleront que le président avait déjà rendu une décision qui nous permettait... Bien sûr, nous devons tenir compte également de l'article 165 qui stipule qu'"une question posée à un ministre doit se rapporter à une matière d'intérêt public rentrant dans les attributions de la Législature ou du gouvernement, à un acte dont le ministre est responsable à l'Assemblée, ou aux intentions du ministre ou du gouvernement à l'égard d'une mesure législative ou administrative."

Je pense que l'article 165 est suffisamment clair pour nous permettre à ce moment-ci de poser des questions à un ministre qui est responsable d'une mesure législative ou d'une mesure administrative, même si le projet de loi no 1 apparaît maintenant au feuilleton et a été déferé à une commission parlementaire pour étude. Je souligne respectueusement que s'il a été déferé à une commission parlementaire, c'est non seulement pour étude par les membres de cette Assemblée mais également pour entendre des témoins devant la commission et permettre à des groupes ou des individus de venir présenter des mémoires. Or, les mémoires de groupes ou d'individus peuvent avoir mais n'ont pas nécessairement quelque chose à voir avec les questions que pourrait poser aujourd'hui n'importe quel député de l'Assemblée nationale.

Je vous réfère également à l'article 3, cinquièmement, qui permet au président d'utiliser "les précédents établis par suite de l'interprétation des lois et du règlement." Or, l'interprétation du règlement en l'occurrence a déjà été faite dans le passé et nous avons au moins une bonne vingtaine de députés en cette Chambre qui peuvent en témoigner, qui étaient là au moment où votre prédécesseur a déjà rendu une décision en ce sens.

Je soutiens qu'il serait dans l'ordre que nous puissions, en nous basant sur les décisions déjà prises, sur l'article 165 et sur l'article 3, paragraphe 5, permettre à n'importe quel député intéressé de poser des questions, aujourd'hui, sur la question qui a été soulevée.

M. Johnson: M. le Président, sur la question de règlement.

Le Président: M. le député d'Anjou.

M. Johnson: M. le Président, je crois que le leader du gouvernement a cité l'article 171, paragraphe c). L'article 171 ne réfère pas aux questions; il se réfère aux réponses. Or, je pense que le leader de l'Union Nationale et le député de Rouyn-Noranda ont laissé planer un doute à travers cette Chambre, dans les galeries et ailleurs, qu'il serait question d'un bâillon si on ne permettait pas les questions. Je pense qu'il n'appartient pas au président de décider si, oui ou non, les questions pourront être posées. Il est question, à l'article 171, si le ministre doit répondre ou pas.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, je n'ai pas...

M. Burns: Je pense que le chef de l'Opposition s'est déjà exprimé sur la question de règlement.

M. Levesque (Bonaventure): Le président m'a posé une question et je vais lui répondre.

M. Burns: Si c'est une question, M. le Président, d'accord! Si c'est en réponse à une question.

M. Levesque (Bonaventure): Si vous voulez bien vous asseoir, et faire moins d'âneries. M. le Président, vous m'avez demandé si j'étais prêt à coopérer avec la présidence et à attendre à demain. Je comprends que la question soit suffisamment importante pour que je concoure au voeu que vous venez d'exprimer, d'autant plus que nos collègues qui ont été les opinants dans cet exposé ont concouru, je pense bien, dans le sens de mes remarques. Je voudrais simplement, en vue de délibéré que vous avez sollicité, vous donner simplement, comme livre de chevet, le journal des Débats, session 1974 volume 15, où vous avez, à la page 761, le dépôt du projet de loi no 22, le mardi 21 mai 1974. Dès le lendemain, le mercredi 22 mai, à la page 769, vous avez des questions qui commencent à être posées. Vous avez ensuite, le jeudi 23 mai, des questions également posées sur le projet sur la langue. Après le renvoi à la commission parlementaire, le 23 mai, vous retrouvez le nom de M. Charron qui pose des questions, justement, au sujet de la langue. Le vendredi 24 mai — je n'ai pas eu l'occasion de continuer — à la page 813, vous avez, là encore, des questions sur la langue et là vous retrouvez les noms de MM. Charron, Burns, etc.

Alors, M. le Président, je voudrais simplement que vous teniez compte de ces précédents.

Le Président: M. le député d'Outremont.

Projets d'investissements au Québec

M. Raynauld: M. le Président, je voulais adresser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. En son absence, je l'adresserai au ministre d'Etat au développement économique. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, à la fin de décembre et au début de janvier, a annoncé, pour l'année 1977, un assez grand nombre de projets d'investissements d'envergure.

Il a même mentionné des dates — je suis certain que le ministre d'Etat au développement économique est au courant — il a mentionné des dates, il a dit, qu'il allait annoncer un projet d'envergure le 22 janvier, un autre le 1er février. Cela fait déjà quatre mois qu'on annonce des projets d'investissements d'envergure. Ce qu'on voit dans les journaux, c'est plutôt des départs, semble-t-il, rapides, sur la route transcanadienne, des sièges sociaux de Montréal. Je voudrais lui demander quels étaient les fameux projets dont il était question en début d'année? Deuxièmement, qu'en est-

il advenu de ces projets? Enfin, troisièmement, quelles sont les mesures que le gouvernement a prises, ou qu'il entend prendre rapidement, à part la réputée politique des achats, pour susciter des investissements additionnels dans une conjoncture qui se détériore de plus en plus, comme il a été dit depuis le début de l'année?

M. Landry: M. le Président, en toute loyauté, et ce serait conforme, aussi, à une méthodologie normale, c'est mon collègue de l'Industrie et du Commerce qui devrait répondre pour ce qui concerne ces déclarations précises, car vous n'avez pas mentionné de projet précis et je ne vois pas exactement ce à quoi vous faites allusion.

Par ailleurs, et je pense que cette partie de la réponse pourrait vous donner satisfaction pour la première partie, nous avons fait préparer une liste des investissements réalisés ou en voie de réalisation au cours des derniers mois. Je pense que le député d'Outremont aurait pleine satisfaction si je m'engageais à déposer cette liste demain, devant l'Assemblée. Je l'avais apportée, je l'avais avec moi parce que je croyais que la question viendrait avant. Comme la question n'est pas venue, j'ai rapporté la liste à mon bureau. Je la déposerai demain.

Quant à l'aspect plus général de la question, à plusieurs reprises, moi-même et nombre de mes collègues y avons répondu. Les mesures budgétaires, en termes de création d'emplois, en termes de relance, ont été abondamment commentées de part et d'autre de cette Assemblée. Le sommet économique est également une mesure de nature à changer les attentes des divers agents de l'économie, à leur donner une vue plus réaliste nécessaire à la décision d'investissements.

Je veux ajouter, en terminant, M. le Président, qu'une des actions majeures du gouvernement, par le seul fait de son élection, a été de faire diminuer la tension sociale et la frustration incommensurable qu'avaient accumulées les travailleurs québécois sous l'ancien gouvernement. Et ce seul fait, je le réitère, je l'ai déjà dit à cette Assemblée, est un facteur n°1 dans la détermination des investissements, l'amélioration du climat qui s'est produite par le seul fait qu'un ancien gouvernement réactionnaire a été remplacé par celui que nous avons maintenant.

Le Président: M. le député de Jean-Talon.

M. Garneau: M. le Président, dans le contexte de cet énoncé flamboyant du ministre responsable de l'Industrie et du Commerce sur les relations de travail, est-ce qu'il pourrait dire à cette Chambre ce qu'il attend pour régler le conflit qui règne à Canon, à Trois-Rivières, depuis deux mois?

M. Couture: M. le Président, la philosophie que nous avons dans nos interventions dans les conflits de travail au Québec est celle-ci: nous avons des services en relations de travail, et je pense que certains faits nous ont prouvé que nous avons raison. Tant que nos services de concilia-

tion, de médiation sont en place, il n'est pas question pour nous d'intervenir directement, et à Jérôme-LeRoyer, entre autres...

Mme Lavoie Roux: Dans le monde scolaire.

M. Couture: Au Trust Général, dans le cas des ascenseurs, on a vu que le respect des mécanismes d'intervention au ministère est une condition essentielle aux bonnes relations de travail. Dans le cas qui nous occupe, il y a actuellement, effectivement, une intervention du ministère et nous la respectons.

M. Garneau: Question additionnelle, M. le Président.

Le Président: M. le député de Mégantic-Compton.

M. Grenier: C'est une question additionnelle au ministre du développement économique. Sentant le climat de sécurité, depuis la dernière élection, dont il rendait compte, est-ce que le ministre peut nous dire pourquoi, dans quatre mois de fonctionnement du gouvernement, 91 industries ont fermé leurs portes? En dix mois de l'ancien gouvernement il n'y en avait eu que 57. Mais, dans moins de quatre mois, on en compte 91 déjà. Ce sera quoi dans douze mois?

M. Landry: D'abord, les prévisions d'investissements qui déterminent l'avenir de la période — car il y a un certain décalage entre les événements et les réactions — sont un bien meilleur indice de l'efficacité du présent gouvernement que ce qui s'est passé auparavant et qui était une séquelle du climat, encore une fois, je le réitère, invivable, autant pour les investisseurs que pour les travailleurs du Québec.

Ces prévisions d'investissements, vous savez que, le jour où l'entrepreneur se décide, l'usine n'est pas ouverte ou fermée le lendemain. Il travaille à base de calculs, de statistiques et fait ses anticipations avant que la réalité ne change. Par conséquent, les prévisions sont un bien meilleur indicateur. Ces prévisions — on l'a dit à maintes reprises dans cette Chambre — sont plus élevées au Québec que la moyenne nationale. La moyenne nationale canadienne est au moins aussi bonne — sinon supérieure, à certains égards — que la moyenne nationale américaine où les investissements, comme chacun sait, ne sont pas dans une période brillante.

Le présent gouvernement est prêt à prendre sur ses épaules la responsabilité du développement. Mais personne, honnêtement, ne peut lui demander d'assumer la conjoncture occidentale.

Le Président: M. le député d'Outremont.

M. Raynauld: Est-ce qu'il serait possible que le ministre chargé du développement économique regarde un peu ses dossiers? Il nous répète depuis des semaines que les intentions d'investir

sont bonnes. Or, ces intentions d'investir révèlent que, dans le secteur privé, il va avoir une baisse des investissements en termes réels en 1977. Il continue à nous dire que les intentions sont bonnes.

Des Voix: Question.

M. Burns: Question.

M. Raynauld: Je lui ai posé une question, j'ai demandé: Est-ce qu'il pourrait examiner ses dossiers?

Le Président: M. le député d'Outremont, pourriez-vous formuler votre question, s'il vous plaît?

M. Raynauld: Ma question est la suivante: Est-ce que les faits que nous avons apportés depuis le début de cette année, soit à l'occasion du discours inaugural, soit à l'occasion du discours sur le budget, ne changent pas cette vue des choses, qui était très optimiste, extrêmement optimiste pour 1977? Et est-ce que ce que l'on voit dans les journaux à tous les jours ne vient pas infirmer les affirmations du ministre?

Le Président: M. le ministre.

M. Landry: S'il s'agit d'une vue optimiste, je peux dire que nos sources quant à elles ne sont pas fantaisistes, puisqu'il s'agit du bureau de Statistique Canada. Et, en d'autres temps, certains individus qui mettent en cause ces statistiques, aujourd'hui, y souscrivaient, je pourrais dire, M. le Président, béatement alors qu'ils étaient branchés pour leurs informations statistiques sur le bureau de Statistique Canada.

Quant aux intentions d'investissements, déjà le député d'Outremont et moi-même avons eu des échanges là-dessus. Je lui ai donné un certain nombre de cas. A chaque fois dans ses questions — cela commence à être notable — il dit que ce sont les investissements publics, du secteur public; dois-je entendre par là Donohue-Saint-Félicien, Sidbec-Normines? Le gouvernement n'a pas honte des investissements du secteur public quand il démontre du dynamisme. Il est heureux que le secteur public québécois, l'argent des Québécois et les techniques québécoises contribuent à l'expansion économique et n'attendent pas que cette expansion vienne des étrangers ou tombe du ciel, comme on l'a vu à plusieurs périodes de l'histoire économique du pays.

M. Garneau: M. le Président, une question additionnelle.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

M. Bellemare: M. le Président, est-ce qu'il y a une réponse à ce que cette année l'Etat ne versera pas à la Société de développement de la baie Ja-

mes ses \$10 millions annuels, tel qu'il l'a fait précédemment?

M. Joron: M. le Président, est-ce que je pourrais demander au député de Johnson de répéter sa question?

M. Bellemare: Est-ce qu'il y a une raison particulière pour laquelle l'Etat, cette année, ne versera pas à la Société de développement de la baie James ses \$10 millions annuels?

M. Joron: Oui, il y en a une: Elle a assez d'argent. Elle a accumulé des réserves.

M. Bellemare: Pardon?

M. Joron: Elle a assez d'argent. Le rythme avec lequel l'Etat souscrivait dans le passé au capital-actions de la Société de développement de la baie James s'est avéré trop considérable par rapport à ce qui, dans les faits, est devenu le mandat de la Société de développement de la baie James. Vous vous rappellerez qu'au début, quand le projet de loi no 50 a été adopté, les responsabilités que l'on entrevoyait alors pour la Société de développement de la baie James étaient différentes de celles qu'elle assume aujourd'hui. Dans l'intervalle, l'Hydro-Québec a assumé un rôle qui n'était pas tout à fait précisé au moment du projet de loi, si bien qu'à continuer à investir au capital-actions au rythme qui avait été prévu en 1971 a conduit, dans les faits, la Société de développement de la baie James à accumuler des réserves. Des réserves qui dépassent, d'ailleurs, largement ses projets d'investissements pour l'année en cours.

Tant que ces réserves existent, il ne sert à rien de les gonfler inutilement quand les fonds de l'Etat peuvent être employés à meilleur escient ailleurs.

M. Bellemare: Comme question supplémentaire, je voudrais savoir si les travaux qui ont été entrepris et qui ont été budgétisés pour 1977 vont en souffrir quant à leur exécution terminale.

M. Joron: Non, M. le député.

M. Bellemare: Les mêmes travaux, ceux qui ont été prévus depuis trois ans, vont-ils aboutir à la même date, en 1977, dans le programme qui a été fait par la Société de développement de la baie James?

M. Joron: Oui, M. le député.

Le Président: M. le député de Montmagny-L'Islet.

Budget de l'agriculture

M. Giasson: Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Lors du dépôt du livre des crédits, au tout début de l'année financière en

cours, nous étions heureux de découvrir qu'un montant de \$50 millions serait mis à la disposition de l'Office du crédit agricole pour répondre aux demandes d'investissements en agriculture et principalement d'installation de jeunes en agriculture.

J'aimerais savoir du ministre pourquoi il a toléré que son collègue, le ministre des Finances, dans une opération qui a duré quinze jours, lui ait retiré, donc ait retiré aux cultivateurs du Québec une somme de \$15 millions, puisque les tableaux déposés par le ministre des Finances, lors du discours du budget, nous indiquent que le montant de \$53,6 millions prévu aux crédits est réduit à \$37,6 millions.

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture.

M. Garon: C'est très simple.

Des Voix: Ah! Ah! Ah!

M. Garon: Le député de Montmagny-L'Islet ne pouvait pas être informé de cela. Actuellement, l'Office du crédit agricole poursuit des négociations avec les institutions financières privées, caisses populaires, institutions bancaires, etc., pour qu'elles puissent jouer un rôle dans le financement agricole. A ce moment-là, les besoins — et cela est en marche déjà depuis un bout de temps — d'argent à l'Office du crédit agricole seront moins considérables puisque certaines sommes seront prêtées directement par des institutions financières avec des garanties gouvernementales.

M. Giasson: Pourquoi a-t-on mis, dans le livre des crédits, des prévisions de \$53,6 millions quand on sait que traditionnellement les institutions bancaires et les caisses populaires ont toujours pris charge du prêt à court terme ou à moyen terme qui est fait aux cultivateurs du Québec mais garanti par l'Office du crédit agricole? Il n'y a rien de nouveau là; c'est une tradition, ici, au Québec, en matière de financement des cultivateurs.

M. Giasson: Vous auriez dû déduire aussi facilement que je ne parlais pas du crédit à court terme et à moyen terme, mais à long terme, qu'on veut ajouter aussi dans les institutions financières. C'est évident que ce n'est pas le moyen terme et le court terme. On veut aussi que les institutions financières participent dans le crédit à long terme.

Le Président: Une dernière question, le député de Montmagny-L'Islet.

M. Giasson: Lorsque le ministre de l'Agriculture nous indique que pour une première fois au Québec les institutions financières vont consentir des prêts à long terme sur hypothèques, je crois qu'il n'est pas conscient de ce qu'il affirme. Est-ce que le ministre de l'Agriculture n'aurait pas dû, vis-à-vis de son collègue des Finances, demander l'appui du premier ministre qui a décidé de faire

de l'agriculture son enfant chéri? C'est devenu une passion chez lui depuis plusieurs mois. Pour quoi n'a-t-il pas demandé son appui pour maintenir les crédits nécessaires pour répondre aux demandes et aux besoins de l'agriculture?

M. Garon: C'est très simple au fond. Je suis toujours étonné de voir à quel point le député de Montmagny-L'Islet comprend difficilement les choses simples. C'est pour une plus grande efficacité, tout simplement. Imaginez-vous qu'il y a 1500 caisses populaires dans la province de Québec qui peuvent faire du crédit agricole à long terme. Il y a des ententes avec l'Office du crédit agricole et, plus que cela, cela se développe dans la province de Québec. C'est évident qu'il y a beaucoup plus d'efficacité, parce qu'à ce moment-là il y a des centaines et des centaines d'institutions financières qui vont participer à du crédit à long terme pour le financement agricole, qui n'y participent pas actuellement.

Il me semble que c'est l'enfance de l'art, un enfant de huit ans comprendrait cela.

M. Grenier: Une question additionnelle...

Le Président: Le député de Mégantic-Compton.

M. Grenier:... au ministre de l'Agriculture également. Etant donné qu'il y a des réponses fort simples, je demanderais au ministre s'il a pris connaissance du dossier — cela doit, parce que cela fait au moins quatre mois qu'on en parle — de la poursuite des petits abattoirs. Si c'est simple et si vous avez des réponses dans votre veste, ce serait peut-être le temps qu'on les sache. Ils continuent à être poursuivis, à un rythme de huit, dix, douze par jour, et les négociations ne sont pas reprises entre les fonctionnaires de votre ministère et l'Association des propriétaires de petits abattoirs. Ils ne savent pas à quoi s'en tenir, les normes ne sortent pas et on poursuit les gens.

Quand ils seront bâtis, il n'y en aura plus de poursuites parce qu'ils correspondront aux normes. Avez-vous une réponse simple à leur donner?

M. Garon: Oui, j'aurai avant longtemps — on travaille actuellement sur des amendements à la loi et sur de la réglementation — des nouvelles à annoncer qui vont donner une grande satisfaction. Ce sera sans doute un règlement du problème comme personne n'en a imaginé depuis les dix dernières années de la province de Québec. Cela va être à la satisfaction générale de la province.

M. Grenier: M. le Président, une question additionnelle. Cela fait déjà plusieurs fois que j'entends cette réponse, mais je sais une chose, c'est que les négociations ne sont pas reprises. Je voudrais savoir...

Des Voix: Question.

M. Grenier: ... si vous avez l'intention de faire

reprandre les négociations par vos fonctionnaires dans les mois qui vont venir.

M. Garon: Je peux vous dire que j'ai communiqué personnellement à quelques reprises avec le procureur de l'association. J'ai eu même des conversations qui ont duré assez longtemps pour, justement, trouver une solution de bon sens. Je pense que, dans cette affaire, il y a eu beaucoup de charriage. A ce moment-ci, c'est le bon sens qui doit intervenir et, à ce point de vue — c'est ce que je disais tout à l'heure; d'ailleurs, vous êtes l'un des prochains sur ma liste à consulter, parce que vous êtes intéressé à ce dossier — je fais des consultations justement actuellement pour voir si la formule qu'on a développée répond aux vœux de l'ensemble de la population.

Je ne crois pas qu'on va bouleverser un secteur comme celui-là d'un coup sec. Il y a une évolution dans une société et il faut tenir compte de cela. C'est de cela qu'on tient compte actuellement dans l'élaboration de la législation et de la réglementation.

M. Roy: Une question additionnelle.

Le Président: M. le député de Beauce-Sud.

M. Roy: Une question additionnelle au ministre de l'Agriculture, relativement au dossier du crédit agricole. Je voudrais savoir du ministre s'il y a eu des modifications relativement aux exigences de l'Office du crédit agricole en ce qui a trait aux normes pour que les personnes qui font des demandes de prêts agricoles puissent être acceptées par l'office. Selon les informations que j'ai à l'heure actuelle, dans plusieurs régions du Québec, ce serait extrêmement difficile et compliqué d'obtenir un nouveau prêt de l'Office du crédit agricole du Québec.

M. Garon: Je vais prendre avis de votre question. Je n'ai pas entendu parler qu'il y avait de nouvelles exigences particulières, mais vous comprendrez que je vais devoir vérifier. Je n'ai jamais entendu parler qu'il y avait des exigences particulières, mais je vérifierai pour vous donner une réponse plus détaillée.

Le Président: M. le député de Jean-Talon.

M. Garneau: M. le Président, le ministre de l'Agriculture accepterait-il également de prendre avis de ma question qui est reliée à celle que lui posait tout à l'heure le député de Montmagny-L'Islet? La question du député de Montmagny-L'Islet n'a pas reçu de réponse, à mon sens. Pourquoi, dans l'espace de quinze jours, le montant, des avances pour l'Office de crédit agricole est-il passé de 53 à 37? Je comprends ce qu'il a expliqué; d'ailleurs, c'était en négociation avant qu'il arrive là. Mais comment se fait-il...

M. Garon: Non.

M. Garneau: M. le Président, je ne suis pas

pour commencer à entrer dans les détails pour savoir qui a raison et qui a tort, mais une chose est certaine, je sais bien de quoi j'ai parlé quand j'étais au Conseil du trésor. Je voudrais savoir — c'est une explication simple qu'il pourrait donner — comment il se fait que c'est passé de 53 à 37, si ces négociations ne sont pas faites.

Même si c'était sa version qui était vraie, pourquoi est-ce passé de 53 à 37 dans l'espace d'une quinzaine de jours? C'est seulement cela la question.

M. Garon: Tout simplement que le Conseil des ministres a accepté le principe de cette discussion-négociation entre les Institutions financières et l'Office du crédit agricole. D'après les prévisions qui avaient été faites aux Finances, nous avions prévu à ce moment qu'il y aurait moins d'argent nécessaire, prêté par l'Office du crédit agricole lui-même, qui continue exactement ses opérations. Mais quand les Institutions financières vont entrer dans le champ du prêt à long terme, les prêts effectués directement par l'Office du crédit agricole seront moins considérables.

M. Cordeau: M. le Président.

Le Président: M. le député de Sainte-Hyacinthe.

M. Garon: ... budget supplémentaire.

M. Cordeau: Question additionnelle à M. le ministre de l'Agriculture. Est-ce que les protocoles d'entente entre les banques prêteuses et les caisses populaires ont été signés concernant ces prêts aux cultivateurs?

M. Garon: C'est exactement cela qui est en discussion actuellement, les modalités...

M. Cordeau: Ce n'est pas fait encore?

M. Garon: Mais non. Ce que le Conseil des ministres a accepté, c'est que ces discussions aient lieu pour en arriver à une forme d'entente, à un protocole, à une entente quelconque. C'est pour cela que ces discussions...

M. Cordeau: Dans les négociations, il n'y a rien de fait?

M. Garon: Pardon?

M. Cordeau: Dans les négociations, il n'y a rien de signé encore?

M. Garon: Il n'y a rien de signé, ce mandat vient d'être donné par le Conseil des ministres. Cela ne peut pas se faire d'un coup sec, vous n'êtes pas venu au monde grand comme vous êtes là.

Le Président: M. le député de Rouyn-Noranda.

Axe routier Montréal-Abitibi

M. Samson: M. le Président, je posais, hier, une question à l'honorable ministre des Transports qui m'a référé au ministre d'Etat à l'aménagement qui était à Ottawa, hier, dans le cadre de certaines négociations. Est-ce que je pourrais demander au ministre d'Etat à l'aménagement, compte tenu des déclarations qui ont été faites publiquement et par le ministre des Transports, à l'occasion de son passage à Rouyn-Noranda, dernièrement, et par le ministre lui-même, à l'occasion de son passage à Mont-Laurier, dernièrement, si la route 117 se trouverait privilégiée dans les discussions qu'il a avec Ottawa, c'est-à-dire, placée de façon prioritaire dans les négociations des axes routiers?

Est-ce que le ministre peut me dire si ces négociations ont débouché sur des conclusions qui pourraient nous permettre de comprendre que cette fameuse route 117, qui relie la métropole à l'Abitibi-Témiscamingue, pourra commencer à être reconstruite cette année?

M. Léonard: Tel que l'avait indiqué hier mon collègue, le ministre des Transports, j'ai rencontré une deuxième fois le ministre de l'Expansion économique régionale à Ottawa, M. Marcel Lessard, afin de discuter les ententes.

Je dois dire que la réunion a été fructueuse. Le gouvernement du Québec a transmis officiellement sa programmation définitive des projets qu'il entendrait voir figurer dans le cadre des ententes fédérales-provinciales, alors qu'il avait déjà déposé une première programmation, le 15 mars dernier.

Cette programmation comporte des projets pour une valeur totale de \$758 millions; dans les quatre régions dites ressources pour \$425 millions, soit \$245 millions pour l'Est du Québec, \$80 millions pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, et pour l'Abitibi \$57 millions, ainsi que \$43 millions pour la Côte-Nord, donc pour un total de \$425 millions dans les régions dites ressources.

M. Lessard et moi-même avons convenu de ne pas discuter, et nous avons convenu également, au début des rencontres, de ne pas discuter publiquement d'un projet particulier inscrit à cette programmation.

Je voudrais corriger ce que dit M. le député, à savoir que j'aurais déclaré que la route 117 était dans les ententes à Mont-Laurier. Ce que j'ai dit, à ce moment, c'est que la route 117 était prioritaire pour le gouvernement du Québec.

Voilà. Quant à la poursuite des négociations, les fonctionnaires du MEER seront à Québec toute la semaine prochaine afin de terminer l'étude de chacun des projets. A la fin de cette semaine, une synthèse sera remise au ministre de l'Expansion économique régionale, M. Marcel Lessard, afin qu'il puisse, dans les jours suivants, prendre une décision à ce sujet et répondre aux demandes de notre gouvernement.

J'ai moi-même invité personnellement M. Lessard, mon cabinet a pris contact avec le cabinet de

M. Lessard pour l'inviter à venir à Québec, vers le 12 mai prochain, pour discuter des ententes de façon plus formelle.

M. Samson: M. le Président, question supplémentaire. Un problème m'est posé par la réponse donnée par le ministre. Une déclaration a été faite officiellement par le ministre des Transports, dans la région d'Abitibi-Témiscamingue, qui disait assez spécifiquement que cette question serait prioritaire dans les discussions des ententes qui sont prévues.

Le ministre d'Etat à l'aménagement vient de me répondre que c'est une question prioritaire pour le gouvernement mais pas nécessairement dans les ententes. Or, dans le budget de cette année, je ne vois pas les crédits au ministère des Transports qui pourraient permettre au ministre d'Etat à l'aménagement de nous dire que c'est prioritaire pour le gouvernement, parce qu'il n'y a pas d'argent dans le budget pour cela. Alors, cela ne peut pas être prioritaire pour le gouvernement.

Est-ce que je peux demander à l'honorable ministre de quelle façon il pourra solutionner ce problème si c'est prioritaire pour le gouvernement? Je ne veux pas savoir si c'est pour le gouvernement ou dans les ententes, ce qui m'intéresse c'est de savoir quand vous allez faire la route, quand vous allez la réparer, parce que cela n'a réellement plus de sens. Le ministre peut-il nous dire qu'il y aura une réponse positive et où prendra-t-il l'argent pour la faire?

M. Léonard: Je laisserai mon collègue, le ministre des Transports, répondre à cette question.

M. Lessard: M. le Président, il est exact que j'ai dit dans la région du Nord-Ouest, comme je l'ai dit aussi dans d'autres régions, qu'à la suite du 25 novembre le gouvernement du Québec avait élaboré un programme d'axes routiers prioritaires qui pouvait être négocié avec le gouvernement fédéral.

Or, la route 117 fait partie de ces axes routiers prioritaires pour le ministère des Transports. Nous attendrons le résultat de la négociation.

M. Samson: Merci, M. le Président.

Le Président: M. le député de Charlevoix.

M. Mailloux: M. le Président, question supplémentaire. Le ministre d'Etat vient de parler d'une entente importante qui normalement pourrait être signée avec le gouvernement fédéral. Lors de la discussion des crédits du ministère des Transports, le ministre a répondu textuellement qu'il n'y avait, à l'intérieur du budget du ministère, aucun crédit correspondant à toute entente qui pouvait être éventuellement signée. Je pose ma question au premier ministre, étant donné que le ministre des Finances n'est pas ici. Advenant qu'une telle entente soit signée pour l'année financière en cours, cela voudrait-il dire qu'il y aurait budget supplémentaire?

M. Lévesque (Taillon): Je suis presque tenté de répondre comme le ministre de l'Agriculture, c'est très simple.

Le Président: Alors, fin de la période des questions. Demain, je verrai à reconnaître le député de Bellechasse et le député de Notre-Dame-de-Grâce. M. le ministre de l'Agriculture m'a informé qu'il voulait répondre à une question qui avait été posée antérieurement. Je l'invite à le faire.

Maladie parasitaire chez les animaux

M. Garon: Vendredi dernier, le député d'Orford a posé une question au sujet d'un genre de maladie qui avait fait son apparition au Canada et qu'il n'y avait aucun médicament. Il se demandait quelles représentations le gouvernement avait faites. Je dois dire qu'il s'agit d'une parasitose causée par un parasite appelé fasciola hepatica, plus communément appelé la douve du foie. Je vais donner quelques explications, parce qu'il y a eu des articles dans les journaux, afin de ne pas semer d'inquiétude parmi les cultivateurs qui sont déjà barouettés assez souvent par le gouvernement fédéral. Ce parasite, me dit-on, se loge dans les canaux biliaires, qu'il peut bloquer. Il peut les bloquer, ce qui peut entraîner la mort de l'animal. Cette maladie était inexistante au Canada jusqu'à maintenant et ce n'est que récemment que son apparition vient de se faire.

Il y a eu quelques cas, la semaine dernière, d'identifiés à l'abattage. Il ne s'agit pas d'une épidémie. Ces cas se trouvaient, pour la plupart, dans un seul troupeau. Je dois aussi dire que cette parasitose, selon ce que m'a dit le médecin vétérinaire, ne présente aucune sorte de danger pour la santé humaine. C'est un peu comme manger la viande d'un boeuf qui était aveugle. Ce n'est pas plus dangereux que cela.

M. Bellemare: Ou qui avait une patte cassée.

M. Garon: Comme cette maladie n'existait pas au Canada, évidemment, ce n'est pas que le médicament soit interdit, mais les compagnies qui fabriquent les médicaments n'étaient pas intéressées à payer des droits d'entrée au Canada parce qu'elles savaient qu'elles ne vendraient aucun médicament puisque la maladie était inexistante. J'ai été avisé que le centre de distribution des médicaments vétérinaires, qui a communiqué avec le département des aliments et drogues à Ottawa et qui fournit les médicaments aux vétérinaires, pourrait avoir les médicaments moins de 24 heures après la commande d'un vétérinaire, si on découvrait encore cette parasitose.

Encore faut-il dire qu'il s'agit d'un parasite difficile à déceler parce qu'il n'est pas vraiment dangereux. On a découvert le parasite chez des animaux morts; il ne les avait donc pas tués. Comme c'est une parasitose qui est un peu dangereuse, je voudrais que personne ne s'inquiète avec cela.

Question de privilège

M. Armand Russell

Propos tenus par le député de Mercier

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Le député de Brome-Missisquoi m'a envoyé l'avis suivant: Conformément à l'article 49, paragraphe 1, du règlement, je vous donne avis de mon intention de soulever une question de privilège sur certaines déclarations du député de Mercier rapportées dans un article du journal La Voix de l'Est, le 18 avril 1977, et qui mettent en cause mon intégrité et ma réputation comme député à l'Assemblée nationale. M. le député de Brome-Missisquoi, je voudrais que vous m'assuriez que c'est maintenant la première occasion que vous avez de soulever cette question de privilège. Si tel est le cas, vous pourrez la soulever.

M. Russell: M. le Président, j'ai pris connaissance de cet article seulement à mon arrivée à Québec. Il était sur mon bureau et je n'ai pas pu la soulever hier étant donné que j'étais obligé, par le règlement, de vous donner un avis d'une heure et que j'étais pris par les commissions. C'est la première occasion que j'ai de suivre le règlement et de vous donner un avis pour présenter ma question de privilège.

M. le Président, dans un article qui a paru dans la Voix de l'Est, le lundi 18 avril 1977, il est rapporté que le député de Mercier, lors de son assemblée pour le lancement de la campagne de financement du Parti québécois de Brome-Missisquoi, a prononcé des paroles à mon endroit qui mettaient en cause ma réputation et mon intégrité comme député de l'Assemblée nationale. Au cours de cette assemblée, le député de Mercier m'a accusé de m'être gravé, dans les années passées. Il a ajouté que le temps des hommes comme Russell était fini. Je dois d'abord protester avec véhémence et indignation relativement à des propos aussi faux et injustes à mon égard et à celui de l'ancien député du comté, l'honorable Jean-Jacques Bertrand.

M. le Président, les propos que le député de Mercier a tenus publiquement devant les commentateurs de mon comté constituent une atteinte grave à mon intégrité et à ma réputation. Fait encore plus sérieux, ils laissent entendre que, dans le passé, alors que je siégeais dans cette Chambre, j'aurais posé des actes qui, s'ils étaient fondés, m'auraient rendu indigne de siéger à l'Assemblée nationale.

Je déclare de mon siège aujourd'hui que je n'ai jamais posé aucun acte qui me rende inhabile à siéger en cette Chambre ou indigne de le faire. Je demande donc au député de Mercier de se rétracter; sinon, je n'aurai d'autre choix que de prendre les dispositions pour obtenir justice et prendre connaissance des preuves qu'il peut détenir pour porter une telle accusation à mon endroit.

M. Burns: M. le Président, je soulève une question de règlement. Il est peut-être bon de préciser qu'il y a plusieurs façons de traiter... Je ne toucherai pas — je vous en assure d'avance, M. le Président — le fond de la question; ce n'est pas mon rôle de le faire. Je veux simplement que nous sachions exactement où nous allons. Si j'ai bien compris le député, il s'agit de paroles prononcées par le député de Mercier à l'extérieur de la Chambre, auquel cas, je pense, certaines dispositions de la Loi de la Législature s'appliquent. Je n'ai pas à donner d'avis à la Chambre. Je pense que ce n'est pas mon rôle. Mais, s'il y a éventuellement une motion qui est faite en Chambre, je vous dis d'avance que je devrai m'y opposer à cause des dispositions des articles 64 et suivants de la Loi de la Législature en particulier, ainsi que des dispositions de l'article 68 de notre règlement où vous pouvez attaquer, je pense, la conduite du lieutenant-gouverneur et du premier ministre et de tous les ministres et de tous les députés. Vous avez également une possibilité que votre motion de privilège soit suivie, aux articles 49 et suivants, et 79 et suivants, par une motion qui, à ce moment, comporte un certain nombre de conséquences, tout le monde le saura, pour l'accusateur.

M. le Président, c'est la seule chose que j'ai à dire. Je ne vois pas comment, aujourd'hui, on doit demander à un député, qui a prononcé des paroles à l'extérieur de la Chambre, de faire des rétractations en Chambre. Le député qui a prononcé des paroles à l'extérieur de la Chambre a, à mon avis, à en subir les conséquences civiles; il devient un véritable citoyen, à ce moment. Il ne bénéficie pas des immunités prévues à la Loi de la Législature, de sorte que, s'il y a des droits qui doivent être exercés devant les tribunaux civils, ils peuvent très facilement l'être, et je suis bien placé pour le dire. Il y a un certain nombre de choses qui se sont dites, dans le comté de Johnson, à mon endroit. J'accepte cette façon de faire lorsque les paroles qui ont été prononcées l'ont été à l'extérieur de la Chambre.

Dans les circonstances, M. le Président, j'aimerais bien, pour qu'on ne s'égare pas là-dessus, sans vouloir léser les droits de qui que ce soit, qu'on sache bien que, du côté gouvernemental, je défendrai cette position, si jamais il y a une motion qui arrive en Chambre. En ce qui me concerne, si les paroles ont été prononcées à l'extérieur, c'est à l'extérieur que cela doit se régler. Si elles ont été prononcées à l'intérieur de la Chambre, c'est ici que cela peut se régler. Mais si, d'autre part, c'est la conduite du député qu'on attaque en vertu des dispositions de l'article 68 ou encore en vertu des articles 49 et 79 du règlement, à ce moment, cela comportera des procédures qui sont prévues par notre Chambre.

M. Bellemare: M. le Président, si notre règlement a une certaine valeur... Je crois qu'il y a eu déjà des précédents assez remarquables dont le député de Maisonneuve connaît les conséquences. Il y a eu, dans le passé, des cas particuliers où le député de Trois-Rivières avait porté une accusa-

tion directe contre un ministre. On a eu une commission parlementaire; il en a subi les conséquences, d'après le règlement. Les accusations qui ont été portées en dehors de la Chambre par l'honorable député de Mercier ont une certaine gravité pour le père d'un député du gouvernement, comme pour le député de Brome-Missisquoi.

Parce qu'en vertu de l'article 50, la motion de privilège ne suscitait pas de débat, on pouvait peut-être, dans le discours du budget, porter une autre accusation contre le député de Mercier et le défier de prouver ses avancés. Je trouvais que ce n'était pas agir en parlementaire. Je crois que dans cette Chambre, à quelque parti qu'on appartienne, on n'a pas le droit, en dehors de la Chambre, comme dans la Chambre, d'employer des expressions où la réputation de chacun est mise en doute. Pour la bonne réputation de la famille, et particulièrement du député, il s'agirait, je pense, si tout le monde était consentant, que le député, reconnaissant d'avoir dépassé sa pensée, dise simplement: Je crois que je dois des excuses au député. Ce n'est pas dans ce sens que je l'ai prononcé.

M. Burns: Attention, M. le Président, ce n'est pas dans ce sens que je suis intervenu.

M. Bellemare: Je n'ai pas fini. Je ne vous ai pas interrompu.

M. Burns: Non, mais je ne veux pas qu'on fasse un débat là-dessus.

M. Bellemare: S'il faut, M. le Président, qu'on emploie des moyens rigoureux, ce n'est pas civilisé, en 1977, d'employer ces moyens, qu'on a vus ici dans cette Chambre, qu'on a vécus, que vous avez vous-même subis. Ce n'est pas un nouveau style. Je pense qu'il y a un moyen, parce que le député, c'est sûr et certain que, cet après-midi, dans son discours sur le budget, il va prendre les moyens pour dire que ce n'est pas vrai, et la manière forte, ce n'est pas bien. Je ne l'approuverai pas. Je pense qu'il va le faire quand même s'il n'y a rien qui est fait. Je pense que ce serait plus gentilhomme de dire que, dans un discours qu'il a prononcé de bonne foi, cela a dépassé sa pensée et il s'excuse. C'est simplement cela que je voudrais rétablir.

Dans les circonstances, il y a bien des manières, il y a l'article 79, l'article 70. Je le connais le règlement, moi aussi. Il y a plusieurs articles du règlement, je ne le connais pas par coeur, mais je sais où sont les articles. On peut prendre tout cela. Ce matin, j'en ai discuté longuement avec le conseiller juridique, puis j'ai dit: Écoutez, je pense bien que le meilleur moyen c'est celui de la gentilhommerie. Le député s'est trompé, il est allé trop loin, il s'est emporté, il a parlé contre le député du comté, l'ancien premier ministre, le père d'un député du gouvernement, ce n'est pas beau ce qu'il a dit. Il a parlé contre le député de Missisquoi, ce n'est pas beau. Il a commis une erreur peut-être

involontaire, ce n'était peut-être pas le fond de sa pensée. Je suis prêt à l'excuser, moi. Je suis prêt à le comprendre, parce que cela peut m'arriver, dans un élan oratoire, que je m'échappe, que je puisse avoir dit des choses déplaisantes, puis même graves des fois. Si quelqu'un me demandait de m'excuser, je le ferais. Je l'ai fait ici, en Chambre, devant le leader parlementaire, un jour, parce que le député des Îles-de-la-Madeleine m'avait insulté. Je me suis choqué, je lui ai dit des choses désagréables. Ce n'est pas lui, c'est moi qui, à la fin du débat, lui ai présenté des excuses.

M. Burns: C'est un débat, M. le Président.

M. Bellemare: Non, ce n'est pas un débat c'est pour éviter le pire. Je demande au leader si le député serait prêt à accepter de s'excuser, le député tirerait la ligne, ce serait fini. Sinon...

M. Burns: Est-ce que je peux vous faire une suggestion? Est-ce que le député de Brome-Missisquoi pourrait fournir au député de Mercier une copie de l'extrait du journal et nous en reparlerons à une séance subséquente? Entre-temps, il pourrait y avoir des discussions qui pourraient être tenues avec le député qui se sent lésé et le député qui semble, selon le député qui se sent lésé, l'avoir lésé. A ce moment, on tentera de trouver une solution au problème. D'accord?

M. Bellemare: C'est acceptable, c'est une solution de gentilhomme, et de grand parlementaire.

Le Président: Affaires du jour.

Travaux parlementaires

M. Burns: Au meilleur de ma connaissance, deux commissions siégeront cet après-midi. J'en donne avis immédiatement puisque je proposerai ensuite la suspension de nos travaux jusqu'à 8 heures ce soir. Pour être vraiment techniquement correct, je devrais même faire une motion parce que je vais proposer la suspension de nos travaux, plutôt que l'ajournement, jusqu'à 8 heures ce soir.

Je propose qu'immédiatement, à la salle 81-A, la commission des transports, des travaux publics et de l'approvisionnement continue à examiner les crédits du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement et qu'immédiatement la commission des richesses naturelles et des terres et forêts se réunisse pour poursuivre l'étude des crédits du ministère des Terres et Forêts, à la salle 91-A. Cela laisse prévoir, M. le Président, que je vais proposer une suspension de nos travaux jusqu'à 8 heures ce soir. La raison pour laquelle je propose cette suspension — je le dis immédiatement — c'est qu'il est possible, selon mes informations, que l'une des deux commissions termine ses travaux aux environs de 18 heures, auquel cas il serait normal que nous revenions en Chambre ce soir pour continuer le discours du budget.

Comme nous avons deux commissions qui sont prêtes à siéger cet après-midi, je fais donc

cette motion que les deux commissions puissent siéger immédiatement.

Le Président: Est-ce que cette motion de suspension sera adoptée?

M. Levesque (Bonaventure): Vote enregistré.

Des Voix: Vote! Vote!

M. Burns: Un instant! C'est la motion pour faire siéger les commissions, là.

Le Président: Motion pour faire siéger les commissions.

M. Levesque (Bonaventure): Nous sommes prêts à écouter tout le prône, mais, à un moment donné, nous allons demander un vote enregistré. Si le leader du gouvernement veut compléter ses annonces, je n'ai pas d'objection, mais, à un moment donné, nous allons demander le vote.

M. Burns: Je vais vous donner l'occasion parce que je vais proposer la suspension. Si vous voulez attendre à l'autre motion. Celle-ci, vous êtes prêts à l'adopter, je présume?

M. Levesque (Bonaventure): D'accord.

M. Burns: M. le Président, considérez-vous cette motion comme adoptée?

Le Président: D'accord. Adopté.

M. Levesque (Bonaventure): Si c'est une motion acceptable et recevable... pour demander un vote.

M. Burns: D'accord. On va vous donner l'occasion de demander un vote. Est-ce que le député de Johnson a quelque chose à demander?

M. Bellemare: Tel qu'entendu, il n'y a pas d'autres commissions demain que celle de la présidence?

M. Burns: De l'Assemblée nationale.

M. Bellemare: Ici?

M. Burns: Ici, en Chambre.

M. Bellemare: Il n'y en a pas d'autres?

M. Burns: En plus de la commission plénière, il est possible, si les travaux ne sont pas terminés, que la commission des terres et forêts continue ses travaux en même temps.

M. Bellemare: C'est nouveau!

M. Burns: Ce n'est pas nouveau. On a dit que nous avions, entre autres, envisagé la possibilité d'examiner les crédits des Terres et Forêts tout au

long de la semaine. Ce que j'avais dit la semaine dernière — et je le répète au moment où je vous parle — c'est que demain, de façon ferme, les crédits de l'Assemblée nationale seront étudiés ici, en commission plénière, ce qui veut dire que je pourrais même, techniquement, faire siéger deux commissions en même temps, selon notre règlement. Au maximum, je pense, il y aura une commission qui siégera si les travaux ne sont pas terminés ce soir et c'est celle des terres et forêts.

M. Bellemare: L'environnement n'est pas terminé encore?

M. Burns: L'environnement est terminé, à ma connaissance.

Des Voix: Oui.

M. Burns: C'est terminé depuis mardi soir.

Motion de suspension des travaux de la Chambre

M. Burns: M. le Président, M. le chef de l'Opposition, M. le député de Jean-Talon ou quelqu'un d'autre, je vous avise que je fais ma dernière motion de la journée, à ce stade-ci. Je propose la suspension de nos travaux jusqu'à ce soir, vingt heures.

M. Levesque (Bonaventure): Vote!

Le Président: Qu'on appelle les députés!

Vote sur la motion

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre, s'il vous plaît! M. le leader de l'Union nationale. A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre!

Avant qu'on ne mette la motion aux voix, je vous rappelle qu'à deux reprises il a fallu revenir sur le comportement des députés pendant un vote. S'il vous plaît, qu'on laisse le secrétaire adjoint relever les votes. Que celles et ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît.

Le Secrétaire adjoint: MM. Lévesque (Taillon), Burns, Mme Cuerrier, MM. Laurin, Bérubé, Mme Ouellette, MM. de Belleval, Joron, Lessard, Proulx, Lazure, Garon, Tardif, Grégoire, Chevrette, Paquette, Vaillancourt (Jonquière), Marcoux, Martel, Fallu, Rancourt, Mme Leblanc, MM. Bertrand, Godin, Johnson, Laplante, Bisailon, de Bellefeuille, Guay, Gendron, Mercier, Laberge, Marquis, Ouellette, Brassard, Clair, Gosselin, Lefebvre, Lavigne, Dussault, Charbonneau, Baril, Bordeleau, Boucher, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Gagnon, Jolivet, Levesque (Bonaventure), Mackasey, Vaillancourt (Orford), Forget, Garneau, Mailloux, Larivière, Saindon, Saint-Germain, Mme Lavoie-Roux, MM. Raynald, Lamontagne, Giasson, Caron, O'Gallagher, Picotte, Ciaccia, Marchand, Pagé, Verreault, Springate, Bellemare, Grenier, Russell, Goulet, Fontaine, Brochu, Shaw, Le Moignan, Dubois, Cordeau, Samson, Roy.

Le Vice-Président: Que ceux qui sont contre la motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît. Abstention?

Le Secrétaire: Pour: 81 — Contre: 0 — Abstention: 0

Le Vice-Président: La motion est acceptée. Non, je n'ajourne pas, les travaux sont suspendus jusqu'à vingt heures.

(Suspension de la séance à 16 h 35)

Reprise de la séance à 20 h 10

Reprise du débat sur le discours sur le budget

Mme le Vice-Président: A l'ordre, mesdames et messieurs!

M. le député d'Argenteuil.

M. Zoël Saindon

M. Saindon: Mme le Président, je continue donc ce soir où j'avais laissé à l'ajournement de mardi dernier, 26 avril, à 6 heures, au cours de mon intervention en réponse au discours du ministre des Finances sur le budget. Je remarque l'absence du ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières. Cela me met un peu mal à l'aise, mais il faut que je fasse mon devoir. Elle aura le loisir de lire ce que j'aurai dit.

Mme le Président, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières nous dit dans son livre vert que son projet d'assurance-automobile prévoit faire épargner \$100 millions au public québécois, tandis que tous les experts en la matière sont unanimes pour dire qu'il nous en coûtera au contraire \$200 millions. Il y a donc là une petite erreur de \$300 millions.

Cela ne me surprend pas que le ministre fasse de petites erreurs comme celles-là. Ce que le ministre vise dans cette réforme de l'assurance-automobile, c'est une réforme sociale pure et simple. Le côté économique ne l'intéresse pas parce qu'elle ne s'y connaît pas. C'est clair. Elle admet elle-même que le Parti Québécois vise à la transformation de la société et qu'elle ne serait pas membre de ce parti si celui-ci se contentait d'être un parti comme les autres. Mais le ministre n'est pas heureux à l'Assemblée nationale. Il s'ennuie, trouve aberrants les travaux de la Chambre, trouve enfantin le comportement des députés. Il trouve que c'est une perte de temps. Il faut donc croire que le ministre voudrait tout régler très rapidement, sans discussion préalable. Pourtant, ce même ministre se targue d'être démocrate. Au contraire, je dis que le ministre a tout d'un dictateur.

Ce n'est pourtant pas ce qu'il disait aux gens de Saint-Henri, à Montréal. Mme le Président, que le ministre de la protection du consommateur trouve le temps long en Chambre et regrette son aventure politique, je le comprends très bien. Lorsqu'une personne souffre de vedettite — cela s'épelle v-e-d-e-t-t-i-t-e — et qu'un beau jour elle se retrouve deuxième violon et même quinzième ou vingtième, cela fait mal et la maladie devient rapidement chronique.

Que le ministre s'ennuie, cela encore, je le conçois facilement parce qu'il n'a ici, à Québec, qu'un beau mais petit logement pour prendre ses ébats. Le ministre n'a pas deux "mansions" à sa disposition. Le ministre trouve le temps long à l'Assemblée nationale et je pense bien, Mme le Président, que c'est parce que le portefeuille du ministre en prend pour son rhume. Il ne touche

plus les cachets fabuleux et exorbitants des habitués de la télévision. D'autre part, le ministre ne peut plus jouer au maître et seigneur et au masochiste. Il se plaisait, lorsqu'il était vedette de la télévision à mettre en boîte la plupart de ses invités. C'était le beau temps. C'était d'autant plus agréable et facile à concevoir qu'à ce moment-là l'animatrice posait les questions et elle connaissait évidemment les réponses.

Aujourd'hui, Mme le Président, les rôles sont inversés et le ministre n'aime pas cela. Le ministre trouve que l'Opposition à l'Assemblée nationale manque de sérieux et de bien d'autres choses. Je lui dit qu'il aurait dû être ici de 1970 à 1976 alors que six de ses collègues et ministres actuels faisaient de l'obstruction systématique permanente. Il aurait probablement eu tellement honte, si c'est possible, qu'il aurait quitté Québec tout simplement.

Je disais il y a quelques instants, Mme le Président, que le projet d'assurance-automobile du ministre des Consommateurs coûtera \$300 millions de plus aux usagers des véhicules moteurs. Malgré les témoignages de nombreuses personnes, entre autres de M. Charles Moreau, directeur du Bureau des assurances du Canada, et malgré les recommandations du rapport Gauvin qui, en maints endroits, est qualifié de rapport le plus complet et le plus sérieux jamais fait, le ministre nous dit sans rire que son projet va épargner \$100 millions aux contribuables québécois.

Mme le Président, ce n'est pas possible, une naïveté pareille! Ou bien le ministre fait preuve d'ignorance crasse ou bien il est d'une malhonnêteté intellectuelle inouïe.

Dites-moi, Mme le Président, où pensez-vous que le ministre des Finances trouvera l'argent pour financer ce programme? Pourtant, dans le budget du ministre des Finances, il manque l'argent nécessaire pour réaliser 90% des promesses que ce gouvernement péquiste a faites pendant la campagne électorale. Ce projet d'assurance-automobile devrait être immédiatement jeté à la poubelle. C'est là qu'il doit aller, parce qu'en plus de devoir être un désastre financier, il enlève au public la possibilité de choisir son assureur. Quant aux réclamations, au cours d'accidents, le projet du ministre des Consommateurs laisse les réclamations pour blessures corporelles devant un monopole d'Etat. Ceci, Mme le Président, est inacceptable.

Il y a, bien sûr, quelques points positifs dans ce projet d'assurance-automobile. Premièrement, il y a l'indemnisation plus rapide des victimes d'accident. Deuxièmement, il y a diminution de la fréquence et de la gravité des accidents par l'établissement de mesures de sécurité routière. Troisièmement, vous avez l'assurance obligatoire. Quatrièmement, l'accessibilité à l'assurance pour tous, par un système semblable à l'ancien plan de risques assimilés. Cinquièmement, il y a la formation des conducteurs. Sixièmement, vous avez l'augmentation des pouvoirs du surintendant des assurances. Septièmement, la législation sur la sécurité routière, les articles a à j. Huitièmement, il

y a la surveillance routière accrue. Neuvènement, ce projet préconise une formule standard de rapport d'accident pour tous les corps policiers.

Mme le Président, je viens d'énumérer neuf points positifs dans ce fameux plan d'assurance-automobile. Mais pouvez-vous imaginer que mettre en place ces neuf suggestions peut coûter \$300 millions? Surtout, lorsque l'on sait que ces suggestions peuvent se réaliser à l'intérieur d'un régime privé.

Le gouvernement péquiste est-il un assureur ou un législateur? Qu'il fasse donc des lois en conséquence et tous s'y soumettront. Pourquoi donc prendre le risque de gaspiller \$300 millions? Le ministre des Finances dit qu'il n'a pas d'argent et qu'il entrevoit un déficit de \$450 millions, au cours du présent exercice financier. C'est inacceptable, une affirmation comme celle-là.

Nous avons l'exemple de la Nouvelle-Zélande et de trois provinces canadiennes. La Colombie-Britannique s'est retirée d'un tel projet, après avoir fait un déficit de \$181 millions, malgré qu'elle ait apporté une surtaxe de \$0.06 le gallon d'essence. Il faut aussi remarquer qu'à ce moment-là les dépenses et les salaires ne subissaient pas l'inflation. D'autre part, il faut aussi remarquer que la population de la Colombie-Britannique étant beaucoup moindre que la nôtre, il s'ensuivra pour nous des dépenses encore supérieures, comparativement à celles encourues par la Colombie-Britannique.

Dans l'Etat du Massachusetts, on a abandonné le système "no fault", après l'essai du système de 1971 à 1976. La Floride a mis en vigueur le "no fault" en janvier 1975 et, aujourd'hui, elle veut déjà s'en débarrasser.

Moralement et en toute justice, pourquoi les responsables d'accidents ne sont-ils pas pénalisés financièrement? De plus, l'instauration d'un barème de paiements, au cours de ces accidents, ne reflète pas la réalité des pertes. Alors, pourquoi tenir à y inclure cette clause? Comment les actualiers du ministre ont-ils pu établir le coût du régime des blessures corporelles, par exemple, à \$345 millions, pour la première année? Rien ne nous indique que le coût pourrait facilement être un demi-milliard. Il est donc clair que le ministre des Finances peut prévenir le déficit de \$450 millions qu'il a annoncé, et pour cela, tout ce que le ministre a à faire, c'est de jeter le projet d'assurance-automobile à la poubelle, c'est à ça qu'il appartient.

En conclusion, le projet d'assurance-automobile du ministre des Consommateurs, des Coopératives et des Institutions financières ne protège pas le consommateur, ni financièrement ni moralement. En effet, il y aura un déficit énorme en plus de nier un principe très important, celui de la liberté, pour chaque automobiliste, de choisir lui-même son assureur. De plus, les connaisseurs en cette matière s'accordent à dire que l'industrie des assurances est parfaitement capable d'offrir aux Québécois tout ce que le livre vert préconise et à un coût bien inférieur.

Merci, Mme le Président.

Mme le Vice-Président: M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Fabien Cordeau

M. Cordeau: Mme le Président, le 12 avril dernier, le ministre des Finances nous faisait part des moyens qu'il entendait mettre de l'avant afin d'assurer les fonds nécessaires à toute l'activité gouvernementale pour la prochaine année. Je ne crois pas qu'il soit utile de revenir à cette tribune sur l'ensemble des mesures contenues dans le budget du gouvernement. Je voudrais toutefois vous exprimer mon point de vue sur les incidences de ce budget pour les municipalités.

De plus, j'espère que le ministre des Affaires municipales donnera suite au mémoire présenté par l'Union des municipalités du Québec au nom de ses 240 membres. Dans ce mémoire, on faisait part au ministre des revendications des municipalités en matière de fiscalité, d'urbanisation, de relations de travail et de loisirs. Au chapitre de la fiscalité, notamment, l'Union des municipalités du Québec redemande au ministre la création d'une commission d'enquête sur la fiscalité municipale ayant pour mandat de faire enquête sur les sources de revenu des municipalités en regard de leurs responsabilités et de proposer un nouveau régime fiscal car actuellement les contribuables sont saturés. Faute de nouvelles sources de revenu, les villes n'ont pas eu le choix des moyens face à leurs obligations croissantes. Elles ont dû taxer davantage, d'année en année, leurs contribuables fonciers. Ces derniers ont transféré une partie de la hausse à leurs locataires, sous formes d'augmentation de loyer, mais les petits propriétaires occupant seuls leur maison n'ont pas toujours été capables d'absorber ces hausses, d'où de nombreuses ventes de propriétés.

Dans toutes les politiques annoncées par le ministre, une des plus importantes et des plus intéressantes réside dans l'ouverture qu'il nous présente en ce qui concerne la réforme en profondeur de la fiscalité municipale demandée par l'Union des municipalités du Québec.

Je me réjouis d'une telle intention, mais est-il nécessaire de vous dire que je m'en méfie? Je m'en méfie car il s'agit d'une promesse faite par le représentant d'un parti qui nous a habitués à de très belles promesses mais qui, dans les faits, est en train de nous habituer à d'amères déceptions. Une des promesses les plus intéressantes consistait dans l'augmentation de la part des municipalités dans le lot des revenus tirés de la taxe de vente au détail. Cette augmentation n'est pas venue. Bien mieux, l'augmentation prévue des recettes de l'Etat à ce chapitre est de l'ordre de 13,5%, soit de \$1,36 milliard à \$1,55 milliard alors que l'augmentation de la taxe redistribuée aux municipalités est de l'ordre de 6,8%, soit de \$361 millions à \$385,5 millions.

Dans l'incapacité de mettre en oeuvre dès cette année une réforme fiscale dans le domaine municipal, le ministre annonce qu'il accorde aux

municipalités des champs de taxation nouveaux. Je crois que l'intention est bonne, mais le risque est grand. On remarque en effet, dans un premier temps, que l'odieux de ces mesures de taxation repose sur le dos des municipalités et que, par le fait même, ce sont les administrations municipales présentement en place qui devront encaisser les contrecoups politiques de celui qui impose une nouvelle taxe à la population.

Cela devient encore plus évident, cette remarque, quand on pense aux mesures de taxation relatives aux 30% du prix de l'immatriculation des véhicules. En effet, ces sommes seront perçues par le ministère des Transports et remises aux municipalités moyennant des frais d'administration de l'ordre de 5%. Le gouvernement aurait pu bien facilement affirmer qu'il augmentait de 30% le coût de l'immatriculation des véhicules automobiles et qu'il remettait cette somme aux municipalités.

J' imagine que, du côté gouvernemental, on me dira que cette mesure est facultative et que c'est pour cela qu'on laisse aux municipalités le choix de se prévaloir ou non de cette mesure.

Parlons-en de cette option. En effet, elle servira à donner un argument de plus à certaines municipalités pour attirer chez elles les citoyens des grandes villes.

Il est bien probable que les municipalités, dites villes-dortoirs, où le coût des services à la population est moins élevé que dans les grandes villes comme Montréal, Québec ou Laval, laissent tomber cette possibilité de taxation pour augmenter l'avantage concurrentiel qu'elles ont par rapport aux grands centres.

Il y a une conséquence plus grave encore à l'application de cette mesure de taxation optionnelle. Vous ne verrez sans doute pas des grandes villes comme Montréal, Québec ou Laval laisser passer l'occasion de faire un revenu additionnel. Alors, ce sont, encore une fois, les plus défavorisés, ceux qui ne peuvent quitter les grandes villes à cause de leurs moyens financiers, qui vont faire les frais d'une mesure du gouvernement des petits, le gouvernement social-démocrate.

Je voudrais, maintenant, relier ces nouvelles mesures de taxation avec le projet de réforme en profondeur de la fiscalité municipale. Je crois, en effet, que le danger qu'elles représentent dans leur ensemble réside dans le fait — et je présume ici — qu'elles ne sont que temporaires, c'est-à-dire qu'elles sont proposées pour remédier au manque à gagner occasionné par l'absence de politiques fiscales adéquates.

Malheureusement, l'histoire nous a fait la preuve que les taxations provisoires avaient la vie dure et longue au Canada et au Québec. L'impôt sur le revenu n'est-il pas une mesure de guerre qui devait être temporaire? On se penserait encore en guerre.

Somme toute, il y a, dans le budget, des mesures fiscales qui devraient permettre aux municipalités de traverser sans coup férir la prochaine année financière, mais je doute fort qu'à la fin de cette année on soit bien avancé et prêt à appliquer

la politique promise, à nouveau, de fiscalité municipale réformée en profondeur.

Mme le Président, je voudrais maintenant profiter de l'occasion pour revendiquer auprès du gouvernement certaines actions relativement au mieux-être des citoyens du comté de Saint-Hyacinthe que je représente dans cette Assemblée. Permettez-moi de vous parler du développement économique et principalement industriel de la région mascoutaine. Au chapitre des infrastructures, la ville de Saint-Hyacinthe a déjà investi plus de \$8 millions, dont une somme de plus de \$2 millions est présentement affectée à l'installation des services au nord de la Transcanadienne à Saint-Hyacinthe. Au cours des années, d'autres travaux urgents d'infrastructure devront être entrepris, qui coûteront eux aussi plus de \$1 million. A cela, d'autres travaux importants, représentant encore \$1 million, devront s'effectuer à courte échéance si on veut être en mesure de concurrencer, sur une base égale, les autres villes au Québec et à l'étranger.

D'autre part, au cours des deux dernières années, Saint-Hyacinthe a démontré qu'elle avait un potentiel de développement, en acceptant de nouveaux investissements en bâtisses industrielles et en machinerie s'élevant à \$15 millions dans le domaine du développement, industriel. Saint-Hyacinthe a donc prouvé qu'elle méritait de l'aide au niveau des infrastructures et nous comptons bien que le MIC saura le reconnaître en intégrant l'agglomération mascoutaine à l'entente-cadre. L'assistance financière ainsi obtenue éviterait aux contribuables des charges trop lourdes.

À notre étonnement, on semble remettre en question, au ministère de l'Industrie et du Commerce, l'opportunité de financer des commissariats industriels à compter de 1978. Il serait regrettable que l'on doive revenir sur cette décision étant donné que les commissariats industriels jouent un rôle indispensable de développement économique au Québec. On devrait, au contraire, accorder plus d'appui financier à ces organismes, en décentralisant davantage certains services. Les commissariats sont en meilleure position peut-être que le ministère de donner à ceux qui peuvent stimuler le développement économique. Il serait peut-être bon aussi de rappeler qu'au cours des sept dernières années ce ministère a joué un rôle clé dans la création de commissariats industriels à travers la province. Vous avez ainsi fait naître de grands espoirs, et plusieurs régions, dont Saint-Hyacinthe, se sont mieux développées grâce aux commissariats industriels.

Il est évident qu'en les privant de cette subvention plusieurs commissariats ne pourront pas survivre, la situation financière de plusieurs villes ne le permettant pas. Dans bien des cas, vous risquez de créer une situation économique pire qu'auparavant dans ces régions. J'espère que le gouvernement maintiendra son aide à ces organismes essentiels au développement économique du Québec.

Maintenant, Mme le Président, j'aimerais dire quelques mots concernant la Société de dévelop-

peinent industriel. Il serait à propos de repenser le rôle économique de cette importante société. Jusqu'ici, ce rôle a été de transformer la structure industrielle du Québec dans le secteur de la haute technologie. Tout en reconnaissant le mérite de cette première orientation, il est clair qu'elle exclut de l'assistance plusieurs bonnes entreprises traditionnelles solidement établies qui ont prouvé, au cours des cinq ou dix dernières années, qu'elles remplissaient un rôle important dans l'industrie manufacturière du Québec.

J'estime que le temps serait venu de modifier le rôle de cette société pour tenir compte des besoins de ces excellentes entreprises qui peuvent, elles aussi, stimuler l'effort industriel dont nous avons tant besoin. Mme le Président, étant donné qu'un autre représentant de notre parti aura l'occasion de parler sur le projet du ministre des Consommateurs concernant l'assurance-automobile, je m'abstiens de le commenter mais je puis assurer les consommateurs que je suis contre le projet tel que présenté.

Voilà donc, Mme le Président, des remarques qui ne prétendent pas régler tous les problèmes relatifs au sujet mais qui, je l'espère, pourront aider à bien considérer toutes les incidences propres aux politiques proposées par le gouvernement. Merci, Mme le Président.

M. Burns: Mme le Président, je pense que le député de Joliette devait, à ce moment-ci, s'exprimer. Je sais qu'il est actuellement occupé à l'extérieur de la Chambre, mais tout près de la Chambre. Si j'avais le consentement de mes collègues d'en face, on pourrait suspendre pour à peu près deux minutes.

M. Bellemare: On en a un autre qui est prêt.

M. Burns: Je sais aussi que le député de Compton...

M. Vaillancourt (Orford): Orford.

M. Burns: ... est prêt à faire son discours immédiatement. Alors, en ce qui me concerne, peut-être que... Orford? En tout cas, écoutez, je ne ferai pas de demande spéciale, si vous voulez, je retire ma demande.

Mme le Vice-Président: M. le député d'Orford.

M. Georges Vaillancourt

M. Vaillancourt (Orford): Mme le Président, en tout premier lieu, permettez-moi de présenter mes félicitations au ministre des Finances à l'occasion de la présentation de son premier budget dans cette Assemblée. Comme l'a souligné auparavant le député de Jean-Talon, lui-même ex-ministre des Finances, il s'agit là d'un travail qui exige beaucoup d'efforts et d'énergie et celui qui le bâtit doit mériter humainement notre reconnaissance.

Là s'arrêtent cependant nos éloges car, en dépit des efforts déployés par le ministre des Fi-

nances du gouvernement péquiste, force nous est de constater combien il a été décevant à plus d'un égard. En fait, Mme le Président, il s'agit d'un des budgets les plus décevants de la décennie de 1970. Il s'agit du budget le plus attendu de la majorité des Québécois mais, malheureusement, le budget que le ministre des Finances nous a présenté a réellement trompé la population.

Autant le message inaugural avait laissé la population du Québec arriérée, autant ce discours du budget la rend agressive et désabusée. Je ne sais pas, Mme le Président, si vous avez écouté les nombreuses lignes ouvertes à ce sujet ou si vous avez lu les divers articles de journaux ou éditoriaux, mais laissez-moi vous aviser que celui qui s'est donné la peine d'écouter et de lire depuis la présentation de ce discours du budget ne peut s'empêcher d'être renversé par l'unanimité des protestations.

Le Québec entier, Mme le Président, s'élève contre les propositions du ministre des Finances et chacun y va de ses commentaires les plus acerbes. Prenons, par exemple, le Conseil du patronat du Québec qui souligne que le budget péquiste "ne fait qu'accroître substantiellement le fardeau fiscal des consommateurs et qu'il est décevant si l'on tient compte de certaines attentes suscitées par le gouvernement." Prenez encore comme exemple la Fédération des associations coopératives d'économie familiales et les propos de la présidente de l'Association des consommateurs du Canada qui jugent inacceptable de taxer les vêtements et les chaussures pour enfants. Enfin, référons-nous aux lignes écrites par le directeur du Devoir qui, lui aussi, ne peut s'empêcher de constater les lacunes majeures du budget du gouvernement péquiste. Il écrit: "M. Parizeau s'est montré conscient de la situation serrée des finances publiques au point d'en exagérer les contraintes et en matière de stimulation de l'économie, il a fait des gestes plutôt timides, dont certains ont au surplus l'inconvénient d'être inhabiles ou à tout le moins peu ingénieux."

Voilà, Mme le Président, où en est, actuellement, la situation. Le ministre des Finances, lui qui avait, avant les dernières élections, toutes les solutions en main, avec toute son équipe, ne réussit aujourd'hui qu'à créer des oppositions et des réflexions amères au sujet des moyens qu'il a choisis pour financer les politiques souvent peu judicieuses du gouvernement dont il fait partie. Je ne commenterai pas toutes les mesures préconisées dans ce discours du budget, mais en tant qu'ex-ministre d'Etat à l'agriculture, je ferai porter plutôt mes remarques essentiellement sur celles touchant l'agriculture, cette activité si importante pour le Québec, mais si délaissée par le gouvernement péquiste.

Comme plusieurs de mes collègues de cette Chambre, j'étais impatient de prendre connaissance du discours du budget, tant m'avaient laissé perplexe les nombreux voeux pieux contenu dans le message inaugural que nous a livré le premier ministre, le 8 mars dernier. Les quatre maigres paragraphes sur l'agriculture que contenait sa lon-

que allocution tranchaient nettement avec toute l'emphase dont il avait fait preuve, ainsi que ses collègues, durant la dernière campagne électorale relativement à la révolution verte à laquelle ils conviaient les agriculteurs québécois. Le premier ministre nous annonçait donc six nouvelles interventions gouvernementales dans le secteur agricole. J'ai l'intention, au cours de mon exposé, de mettre en parallèle ces nouvelles interventions avec le budget que nous a présenté le ministre des Finances, tout en soulignant au passage la situation extrêmement pénible sur le plan économique qu'auront à vivre les agriculteurs du Québec en 1977.

Le message inaugural, Mme le Président, faisait état d'une assistance à l'embauche d'ouvriers agricoles. Effectivement, les crédits déposés par le ministre des Finances mentionnaient l'introduction d'un programme visant à amenuiser la pénurie de main-d'oeuvre agricole et \$4,2 millions ont été dévolus à ce programme.

Le discours sur le budget n'apporte rien de neuf à cette annonce.

Mme le Président, je crois que la situation de la main-d'oeuvre agricole est certes un des problèmes cruciaux auxquels est confrontée toute exploitation agricole de moindre envergure. On se rappellera qu'il y a deux ans, en 1975/76, le gouvernement avait mis sur pied un tel programme d'aide à l'embauche de la main-d'oeuvre agricole où l'on défrayait 70% du coût de la main-d'oeuvre. Ce programme, d'ailleurs, qui émanait d'un fonds spécial du ministère des Finances, était couplé à un autre originant du gouvernement fédéral, concernant le transport et l'hébergement des ouvriers agricoles. Ce qu'il faut se demander, c'est pourquoi ce programme fut mis de côté, l'an dernier, alors que la situation de l'emploi ne s'était pas améliorée dans ce domaine.

Plusieurs cultivateurs se rappelleront que si attrayant qu'ait pu être ce programme, pour bon nombre d'entre eux, cela n'avait pas réglé d'autant leur problème de main-d'oeuvre. En effet, les subventions reçues n'ont pas empêché la forte augmentation du coût de la main-d'oeuvre et les bénéfices marginaux que les producteurs devaient payer. En outre, l'engagement d'employés non qualifiés ne leur garantissait pas nécessairement une productivité correspondant aux sommes qu'ils devaient eux-mêmes verser, car les subventions, tout comme le seront sans doute celles du nouveau programme, étaient plafonnées à un montant per capita.

Il sera intéressant d'interroger le ministre de l'Agriculture à ce chapitre, lors de l'étude des crédits, afin de savoir comment les fonctionnaires de son ministère lui ont proposé de contourner ces épineux problèmes qui étanchaient fortement la rentabilité de ce genre de programme.

Mme le Président, il faut espérer que ce programme soit accouplé à une véritable politique concernant le volume, la formation et le coût de la main-d'oeuvre disponible. Il est alarmant de noter qu'à partir de 1975, où l'on comptait 88 000 emplois dans le domaine agricole, le Bureau de la

statistique du Québec prévoit une baisse moyenne annuelle pour les cinq prochaines années d'au moins 2,5%. Il s'avère indéniable que le secteur agricole, au chapitre de la main-d'oeuvre, s'oriente vers une situation de crise de plus en plus aiguë. Si on ajoute à cela que le BSQ prévoit un recul sans cesse plus alarmant de l'agriculture dans l'apport du produit intérieur brut québécois, il y a lieu, tant au niveau de la main-d'oeuvre qu'au niveau des autres formes d'assistance, d'y aller avec toutes les énergies nécessaires, tant sur le plan humain que sur le plan budgétaire.

Sur ce dernier aspect, il est surprenant de constater que le gouvernement du Parti québécois a supprimé au-delà de \$6 millions de crédits dument votés pour 1976/77 pour l'agriculture, alors que, durant l'élection, soit il y a à peine quelques mois, il décriait la situation à laquelle étaient confrontés les agriculteurs québécois.

Mme Le Président, le nouveau ministre aurait pu, certes, employer ces crédits à mettre en application quelques-unes des très nombreuses promesses faites dans le secteur agricole par ses collègues tout au long de la dernière campagne. Comment expliquer autrement que par leur électoralisme irresponsable le fait qu'ils n'augmentent que de 12,9% les crédits du ministère de l'Agriculture, alors qu'année après année ils prétendaient être les défenseurs des faibles et des gagne-petit? Cette augmentation compense à peine l'inflation des dépenses gouvernementales et ne peut constituer, en aucune façon un stimulant sérieux au redressement de la situation dans le domaine agricole.

Pourtant, les économistes d'Agriculture Canada prévoient une baisse de 16% du revenu net agricole en 1977. N'est-ce pas là la démonstration la plus convaincante qu'il faille accorder une attention toute prioritaire à l'organisation d'une meilleure mise en marché et à la mise en place de meilleurs mécanismes de stabilisation? Cela devrait s'appliquer tant au niveau des dépenses qu'au niveau des revenus si on veut pouvoir espérer une reprise de l'industrie agricole chez nous.

Revenons au message inaugural où le premier ministre nous annonçait une augmentation d'une importance majeure des sommes allouées au drainage souterrain. On retrouve, en effet, dans les notes explicatives des crédits, à la page 33, que l'on propose d'accélérer la pose de drains agricoles d'une longueur additionnelle de 23 millions de pieds par rapport aux 57 millions de pieds en 1976/77. Permettez-moi de considérer cette augmentation comme purement hypothétique puisque les crédits ne passent que de \$43 165 400 à \$51 481 700 et ce, tout en devant tenir compte de cette augmentation et de l'inflation. En dépit de cela, il me ferait plaisir d'applaudir sans réserve cette mesure si je ne constatais pas, dans de nombreux autres éléments des programmes agricoles, des coupures importantes.

Par exemple, il faut noter, au programme 2, une diminution de \$1 million quant à la mise en valeur des exploitations agricoles. Une autre diminution de \$1 million, dans le programme 3,

concernant la mise en valeur des productions végétales et, enfin, une autre diminution de \$1,2 million, au programme 5, concernant l'importante commercialisation agricole, plus spécifiquement au chapitre de la rationalisation de la mise en marché.

Enfin, ceux qui ouvriront leur volume des crédits au chapitre de l'assurance de stabilisation des revenus agricoles constateront qu'il y a là une diminution de près de \$700 000 des crédits à voter alors que le premier ministre nous servait, il y a à peine quelques semaines, dans une phrase ronflante, son désir d'étendre le programme de stabilisation des revenus aux naisseurs de porc et aux producteurs de pommes de terre. C'est là ou de l'inconscience ou de l'inconséquence.

Quant à la construction de serres expérimentales projetées par le gouvernement du Parti québécois, j'y vois là un simple vestige des goûts champêtres de certains membres du parti qui s'étaient procurés, à grand renfort de publicité, une participation nominale dans une certaine coopérative de serres. Pourtant, il existe énormément de connaissances techniques aujourd'hui sur le sujet pour permettre de dire que si le gouvernement avait voulu réellement être sérieux, il aurait favorisé principalement, dans les régions où de telles constructions peuvent être plus rentables, un programme de crédits et de subventions qui aurait alors témoigné de sa véritable connaissance de ce problème agricole.

J'applaudis, par contre, au programme de distribution gratuite du lait dans les écoles, quoiqu'il ne s'agit là que d'une goutte de lait dans l'océan des problèmes des producteurs laitiers, et principalement avec la nouvelle que nous avons vue dans un journal, cette semaine, que le programme commencerait avec un budget minime de \$2 millions, programme qui coûterait au-delà de \$10 millions à \$15 millions pour le mettre en application dans toute la province de Québec.

On ne spécifie pas, Mme le Président, ni dans les crédits, ni dans le discours sur le budget, le coût exact d'une telle mesure, mais je serais vivement intéressé à ce que le ministre de l'Agriculture nous dise, lors de l'étude des crédits, si le coût est selon les chiffres que je viens d'avancer. En termes plus précis, de combien cette mesure pourra augmenter le revenu de nos agriculteurs laitiers du Québec?

Le discours inaugural, Mme le Président, nous annonçait enfin le dépôt d'un projet de loi destiné à assurer le zonage et la protection de nos terres agricoles. Dans le discours sur le budget on se serait attendu à retrouver une prévision de crédits permettant la mise en vigueur d'une telle politique. Mais l'absence de mention de toute somme dans le budget des dépenses inquiète beaucoup les membres de l'Opposition officielle, car c'est précisément les injustices et les graves conséquences financières pour les agriculteurs qui avaient retardé la mise en place d'une telle loi.

Il faudra comprendre que l'on exigera du gouvernement qu'il incorpore au projet de loi qu'il déposera les sommes d'argent nécessaires permet-

tant ainsi aux producteurs québécois de ne pas faire les frais de cette politique. C'est pourquoi, Mme le Président, il est de la plus haute importance que le ministre de l'Agriculture s'engage à faire en sorte que tous les producteurs agricoles ne soient victimes d'aucune spoliation de la part du gouvernement et ce, en dépit de ses tendances socialisantes.

En terminant, Mme le Président, je voudrais m'élever contre les taxes indirectes proposées dans le discours sur le budget et qui risquent de frapper durement les agriculteurs québécois et les nombreux camionneurs que nous avons au Québec et dans la région des Cantons de l'Est. Par exemple, un camion de 7000 livres, deux essieux, droits d'immatriculation totaux; \$148. Avec les changements qui sont apportés dans le discours du budget, un camion de 7000 livres, deux essieux, 30 000 livres de charge, droits d'immatriculation totaux: \$440. Alors c'est dire que cette taxe va frapper énormément les camionneurs artisans de la province de Québec et cela va les obliger de venir se promener probablement encore devant le parlement et demander des augmentations pour le transport en vrac qu'ils font.

Mme le Président, le gouvernement n'a-t-il pas prévu aller chercher quelque \$25 millions additionnels en modifiant le règlement sur l'immatriculation des véhicules commerciaux? Si on peut comprendre que le ministre des Finances ne fasse pas beaucoup de cas des agriculteurs ou des petits transporteurs privés que je viens de mentionner, les camionneurs en vrac, si on le comprend, je souhaite que le ministre de l'Agriculture et celui des Transports deviennent très susceptibles quant à la hausse que pourront subir ces travailleurs autonomes.

Ensemble ne frapperont-ils pas le plus fort nombre de travailleurs de cette catégorie? On voit bien, Mme le Président, que ce gouvernement se moque des petits exploitants québécois qui doivent compter sur leur dynamisme et leur force personnelle de travail pour s'en sortir. Cela veut dire que les camionneurs artisans vont être obligés d'augmenter considérablement le nombre d'heures de travail. Les agriculteurs qui travaillent déjà de 15 à 18 heures dans certains cas vont être obligés de prendre peut-être moins de vacances.

C'est malheureux pour la classe agricole qui dans bien des régions, avec les amendes qu'elle a eu à payer l'an dernier, est arriérée pour les quatre ou cinq prochaines années. Lorsqu'on arrive avec une politique qui essaie de l'exploiter, de l'égorger, je pense qu'on ne l'aide pas du tout. On aurait bien pu attendre à une autre année ou dans une couple d'années pour aller y chercher ces sommes additionnelles, dont le gouvernement pourrait se passer, d'ailleurs.

Si ce gouvernement du Parti québécois avait pensé aux besoins de ces gens...

M. Fontaine: Mme le Président, question de règlement. Nous n'avons pas quorum.

M. Proulx: 21.

M. Cordeau: Ah! non, jamais!

M. Fontaine: On était 18 lorsque j'ai soulevé la question de règlement.

M. Marchand: Mme le Président, je vous ferais remarquer que ce n'est pas un manque de sérieux de demander le quorum et je félicite le député qui vient de le demander.

Le Vice-Président: Vous avez vérifié le quorum?

M. Proulx: Oui. Au moment où on l'a demandé, nous étions 21.

M. Fontaine: Mme le Président, au moment où je l'ai demandé nous étions 18.

M. Marchand: Il a parfaitement raison. Ils sont comme des oiseaux, ils s'en viennent vite lorsque le quorum est demandé.

Le Vice-Président: Le quorum est de 20 députés à cause des commissions parlementaires qui siègent en même temps.

M. le député d'Orford, vous avez la parole.

M. Vaillancourt (Orford): Merci, Mme le Président. Si ce gouvernement du Parti québécois avait pensé aux besoins de ces gens qu'il courtisait si ardemment, il y a à peine quelques mois, le message inaugural et le discours sur le budget ne seraient pas constitués uniquement de projets qui ne coûtent pas cher et qui ne règlent absolument rien.

En somme, Mme le Président, ce discours sur le budget n'offre, sauf quelques exceptions, rien de bien attrayant pour la classe rurale du Québec. D'ailleurs, on pourrait en dire autant pour bien d'autres secteurs de la vie québécoise.

Songeons, Mme le Président, aux personnes âgées, à l'habitation, à l'impôt foncier scolaire et combien d'autres, si peu touchés dans le discours du budget. À l'image de mes amis et électeurs du comté d'Orford, qui ne cessent de m'avouer combien ils sont déçus du gouvernement péquiste et des demi-mesures, à l'image de mes amis électeurs du comté d'Orford, dis-je, je ne peux m'empêcher de cacher mon scepticisme face à ce manque de dynamisme et d'esprit d'initiative.

Déjà, Mme le Président, quelques mois à peine après son élection, le gouvernement péquiste se fait critiquer et même huer, comme ce fut le cas pour le ministre du Travail, il y a une couple de semaines.

Les quatre années à venir risquent donc d'être pénibles pour ce gouvernement si les choix néfastes auxquels il commence à nous habituer se poursuivent.

Malheureusement, encore, ce sont les Québécois qui paieront durant ces années à venir la note de toutes ces improvisations péquistes.

Sachez cependant, messieurs du gouvernement et vous, Mme le Président, et vous, M. le ministre des Finances, que l'Opposition officielle

veillera constamment à vous diriger dans la bonne direction et à vous rapprocher de la population que vous avez déjà si délaissée dans ce premier discours sur le budget. Je vous remercie.

Le Vice-Président: M. le député de Joliette-Montcalm.

M. Guy Chevrette

M. Chevrette: Je ne voudrais pas déroger à la règle et à la coutume pour signifier dès ma première intervention officielle en cette Chambre la fierté que j'ai de représenter un comté semi-rural, semi-urbain, un comté magnifique, dynamique et même très avant-gardiste.

Le comté que je représente est titulaire de trois vocations, à savoir l'agriculture, le domaine industriel et le tourisme, ce qui exige d'un député du monde rural énormément de disponibilité et de polyvalence.

Je voudrais, au début de cette intervention, assurer cette population de Joliette-Montcalm, que je représente ici, de ma disponibilité et des efforts constants que je fournirai avec la conviction que je saura les représenter dignement au sein de cette Assemblée nationale.

Je me suis permis d'interrompre le député de Laurier. J'accepterai qu'il grogne une couple de fois, mais pas plus. L'impression que j'ai sur le discours du budget est à la fois un peu nostalgique et un peu aussi valable, en ce sens que je suis heureux de constater que, pour une fois, nous avons un gouvernement désireux de mettre de l'ordre dans les finances publiques et de commencer à vivre selon nos moyens.

J'ai entendu énormément de déception dans cette Chambre de la part de nos amis d'en face. Moi aussi, je suis déçu, déçu non pas d'avoir un budget plutôt austère, mais déçu d'avoir ramassé des dossiers qui avaient odeur de déchets. Si nous avions eu moins de dossiers, moins d'extravagances et moins de projets chromés, nous aurions sans doute pu présenter à la population du Québec un budget beaucoup plus libéral que celui que nous présentons. Mais, dans le contexte où nous avons ramassé l'économie du Québec, il était temps, je crois, qu'on se montre sérieux et qu'on assure un redressement sur le plan financier. Dans ce contexte-là, ce n'est plus une déception, mais bien une fierté de voir cette volonté politique se manifester concrètement. Cela n'a pas été des vaines promesses tout au cours de la campagne électorale lorsque le président du Parti québécois annonçait qu'on se devait de vivre selon nos moyens. Aujourd'hui, on en a donné une preuve par une volonté politique.

Mme le Président, quand on sait que lors de la dernière année financière, le Québec a dû emprunter au-delà de \$1,5 milliard, ce qui représente 50% des dettes de tout le Canada alors que l'on ne représente que 25% de la population canadienne, c'était inquiétant. Et cela, pour moi, c'était une déception.

Quand on sait que, depuis X années, les quinze dernières années, nous avons versé au fédéral plus de \$4,3 milliards comparativement aux sommes que nous avons reçues, alors que l'en-

semble des provinces du Canada a reçu \$1,7 milliard de plus que ce qu'elles ont versé, je pense qu'on est en droit de s'inquiéter.

On est en droit de s'inquiéter et on est en droit d'exiger d'être traités équitablement. On nous reproche souvent dans cette Chambre de parler souvent d'indépendance, de souveraineté. Il ne se passe pas une journée sans que l'Opposition nous pose des questions. Et quelqu'un de cohérent, quelqu'un qui a un objectif auquel il croit ne peut faire autrement que de répondre. Surtout, quand on a des preuves aussi évidentes que celles qu'on vient de donner sur le plan monétaire, je pense qu'on doit être fier de pouvoir les donner, ces preuves, avec les nombreux dossiers que nous ajouterons.

Et probablement, non seulement probablement, mais assurément, que les Québécois comprendront de plus en plus que l'administration, comme elle a été faite à la pièce, est en voie de redressement par ce jeune gouvernement mais qui démontre déjà une volonté politique plus que mûrie.

Mme le Président, j'aurais bien aimé, bien sûr, dans mon comté, expliciter beaucoup plus d'offres sur l'agriculture, beaucoup plus d'argent disponible pour le tourisme. Bien sûr que j'aurais aimé qu'on investisse beaucoup plus d'argent dans le domaine industriel. Dans mon milieu, j'ai du textile qui se meurt. J'ai également une industrie touristique qui est malade, bien sûr, mais le fait d'axer sur la promotion et d'y aller à la hauteur de nos moyens, je pense que les gens de mon milieu, des gens intelligents... J'écoute beaucoup mes amis d'en face nous dire: Les gens de mon milieu sont amèrement déçus. Je comprends, cela fait des années qu'on leur dit uniquement ce qui manque au Québec. Mais quand on leur explique que ce budget que nous leur présentons vise justement à rétablir les choses pour connaître des jours meilleurs, ils comprennent. C'est drôle qu'ils ont compris, par exemple, que la taxe sur le linge d'enfants n'était pas si catastrophique pour quelqu'un de pauvre mais, qu'au contraire, ils étaient "regagnants". Un père de cinq enfants pourra acheter jusqu'à \$1290 de linge avant de commencer à être pénalisé. La moyenne des salariés, qui est de \$6000 et moins, paie moins d'impôts. Comme ce sont eux qui achètent le moins de linge, ce ne seront pas eux qui seront pénalisés. C'est une mesure sociale. Bien sûr que ceux qui sont plus en moyen paieront plus, c'est tout à fait normal dans une société, si on la veut un peu égalitaire, un peu plus juste.

C'est drôle que les gens de mon milieu ont compris qu'on ne pouvait pas faire en cinq mois ce qu'on attend depuis six ans, pour ne pas dire depuis 110 ans. Ils ont compris que nous devions y aller par étapes. Ils ont compris qu'un gouvernement sérieux s'attaquait d'abord au redressement de l'économie et ils seront heureux d'apprendre, cependant, qu'au niveau du Parti québécois on ne mêle pas les choux et les carottes. Depuis le début des discours sur le budget, Mme le Président, j'entends de mes amis d'en face mêler continuellement la notion de budget avec la notion de crédits budgétaires. Je ne comprends pas

qu'on puisse faire autant de démagogie, et j'utilise le terme à bon escient, quand on sait fort bien que ce sont deux choses complètement différentes.

On sait fort bien qu'on a promis les médicaments aux personnes âgées. Il ne s'agit pas de parler au niveau du budget pour cela, ce sont des réaménagements budgétaires qu'il faut faire. On a dit qu'on introduirait les soins dentaires jusqu'à l'âge de douze ans, il n'est pas nécessaire d'en parler au niveau du budget, Mme le Président, il s'agit d'en parler au niveau du réaménagement des crédits budgétaires. Je suis surpris que le chef de l'Opposition officielle ait pu "s'enfarger" autant et que l'ex-ministre des Finances n'ait pas compris cela, après avoir été ministre des Finances pendant six ans.

Quant au chef de l'Union Nationale, il était normal qu'il "s'enfarge" et ce n'était pas la première fois.

Mme le Président, je n'ai pas l'intention d'utiliser tout le temps qui me serait dévolu parce qu'il serait facile de prendre des notes, de lire et de me tromper de lignes quelquefois. C'est tout simplement une opinion personnelle que je voulais livrer en cette Chambre, et qui, je l'espère, permettra à nos amis d'en face de comprendre aussi qu'on peut avoir des idées. On peut diverger d'opinions, maison a tous, cependant, un devoir qui est de ne pas essayer de leurrer la population mais d'essayer de lui expliquer la situation financière dans laquelle on s'est trouvé, le 15 novembre, et d'expliquer aussi les mesures concrètes qu'on prend pour rétablir cela et pour pouvoir en arriver, dans un avenir rapproché, à offrir aux Québécois une administration saine et avant-gardiste qui sera, Mme le Président, pour le mieux-être de la collectivité québécoise.

Mme le Vice-Président: M. le député de Gaspé.

M. Michel Le Moignan

M. Le Moignan: Merci, Mme le Président.

Quand je regarde le discours du budget, ceci me ramène à ma toute première enfance alors qu'une fois par année on nous parlait à la maison de la venue de Santa Claus, de la venue du Père Noël. Et comme c'étaient les années de chômage, les années de crise, nos parents avaient de bons prétextes pour nous acheter une bebelle à \$0.25, ajouter quelques bonbons et parfois une pomme ou une orange, et on nous disait: L'an prochain ce sera différent, le Père Noël sera peut-être un peu plus riche, et tu recevras un peu plus. L'année suivante, le pauvre Père Noël était pris quelque part dans une tempête, Gaspé c'est très loin, et on avait encore une petite bebelle, peut-être à \$0.15 ou \$0.20. Dans le fond nous étions peut-être très contents.

Quand le ministre des Finances nous a présenté son budget, c'était pour moi, comme nouveau député, un grand événement. Au cours des années précédentes, les journaux en parlaient tellement, et surtout cette année, avec le nouveau gouvernement, nous avions toutes les raisons de croire que ce budget ferait la joie de tous les Québécois. Je m'imaginai le ministre des Finances

comme un docteur Marcus Welby. Quand on regarde le programme à la télévision, au début il y a des cas très difficiles à solutionner, et on se demande comment il va atteindre la conclusion, et cela finit toujours très bien.

Malheureusement pour le ministre des Finances, peut-être parce qu'il était un peu coincé, comme il nous l'a dit lui-même, il n'y a pas eu tellement de magie extraordinaire. Ce que j'aurais souhaité revoir, cette année, c'était le Père Noël de mon enfance, mais un Père Noël beaucoup plus généreux. Un Père Noël qui nous aurait apporté le véritable cadeau que le Parti québécois avait promis au peuple du Québec avant le 15 novembre dernier. On nous a demandé de nous serrer la ceinture. On nous a dit que les libéraux avaient placé le gouvernement actuel dans une situation terrible. Et, quand j'ai écouté l'ancien ministre des Finances répondre au discours du budget, quand j'ai écouté aussi les remarques de mon chef et quand j'ai écouté attentivement les deux autres chefs, que j'appellerais les deux colonnes du Temple, j'ai réalisé qu'il y avait tout de même une grande part de vérité dans leurs remarques.

Je n'aurais pas aimé être ministre des Finances, cette année, surtout à la suite des nombreuses promesses faites au cours de la campagne. Si on lui donne le crédit d'avoir pris la province dans une mauvaise situation, je suis sûr que le ministre, qui avait l'air triste, un peu, pensait aux vers de Verlaine:

"Les sanglots longs
des violons
de l'automne
blessent mon cœur
d'une langueur monotone."

Une Voix: "... mon cœur d'une langueur monotone".

M. Le Moignan: C'est beau d'avoir des lettres en face. C'est cela, des professeurs. Mais, personnellement, ce soir-là, après le dîner, je marchais sur la Grande-Allée et je vivais d'espoir. Je rêvais. J'essayais de m'imaginer ce que serait ce budget de l'An I, ce budget qui comblerait de joie tous les Québécois. Et je me suis mis à fredonner avec une poétesse canadienne-française, les savants la connaissent l'autre côté:

"Les voix câlines
des mandolines
du printemps
charment mon âme
comme la flamme
des couchants."

C'est avec cet esprit que je suis entré à l'Assemblée nationale.

Le discours du budget, évidemment ce n'est pas mon domaine préféré. Nous ne sommes pas tellement nombreux dans notre parti, mais nous avons l'avantage de nous partager les tâches.

On m'a donc demandé, ce soir, en quelques minutes, d'explorer un peu les régions éloignées, les régions excentriques, même si j'y ai déjà fait allusion dans deux discours précédents, parce que je situe l'Union Nationale, en ce moment, un peu comme les Hébreux dans le désert. Nous

sommes en marche vers la Terre promise. Nous avons regardé les gestes du passé, nous regardons nos amis d'en face et nous nous apercevons que, dans quelques années, notre position ne sera peut-être pas aussi mauvaise qu'on le croit dans le moment.

Le discours du budget est un peu une fausse étiquette que l'on a placée je ne dirais pas sur un flocon vide, mais sur une fiole remplie d'un médicament apte à guérir toutes les maladies, mais qui, dans le fond, n'apporte pas tellement de solution véritable. Autrement dit, c'est une espèce de cataplasme qu'on a voulu nous servir.

Il y a quelques instants, le député de Joliette mentionnait le fait que le Parti québécois, après seulement cinq mois de pouvoir, n'a pas à recevoir tous les blâmes. Je suis d'accord avec lui un peu, un peu, mais il ne faudrait pas tout de même que dans cinq, dix ou quinze mois, le Parti libéral continue de porter des blâmes de l'administration actuelle, parce que le Parti québécois devra devenir adulte, un jour, devra voler de ses propres ailes, et non pas uniquement marcher sur ce qu'il appelle ce que je peux appeler, moi aussi, certaines erreurs du gouvernement antérieur.

Ne me flattez pas trop, M. le député de Saint-Jean.

Maintenant, pour revenir un peu à l'essentiel du petit message que je voudrais vous livrer, je m'inspirerai d'un sage.

Des Voix: De Lesage.

M. Le Moignan: D'un sage.

M. le Président, le Parti québécois de l'Est du Québec, au lendemain du message inaugural, adressait à tous les électeurs de la région un message rempli d'espoir. Je voudrais vous citer quelques-unes de ces paroles, simplement pour rappeler à nos amis d'en face leurs promesses, et surtout les inviter à ne pas les oublier.

Voici cet article: "On développera la Gaspésie — c'est beau, c'est touchant, je l'espère et je le souhaite —. Le discours fut entendu et fort écouté. Il fut dense et généralement très bien apprécié, même du côté de l'Opposition. Autres faits nouveaux, on y trouvera du bon presque tout au long". C'est beau d'avoir de l'instruction. Et ensuite, l'auteur de l'article continue: "Le discours fait état de tous les projets de loi par lesquels le gouvernement veut rendre plus heureux l'ensemble des Québécois. A peu près tout de ce vaste éventail si encourageant nous touche, nous, les Gaspésiens, au moins indirectement. Et pour revenir à cet éventail, il s'agit de la politique du développement régional. Enfin, un gouvernement est déterminé à mettre en place des structures efficaces, pour permettre aux régions excentriques du Québec de se développer de façon plus cohérente et plus bénéfique, tant pour l'économie du Québec que pour la qualité de vie de l'ensemble des Québécois". Cela ne peut pas être plus parfait, c'est très bien dit et j'espère voir ces choses se réaliser.

Autrement dit, l'économie du Québec aura avantage à ce que soient mieux utilisées sur place, en Gaspésie comme en Abitibi, les ressources na-

turelles et humaines qui s'y trouvent et que, depuis trop longtemps, on draine trop massivement vers ces goulots d'étranglement que sont nos grandes villes. Autrement dit, il y aura plus de Québécois heureux autant en ville qu'à la campagne, quand on aura ralenti ce processus d'évacuation de nos régions aérées au profit d'un entassement inhumain dans nos villes polluées.

On sait très bien qu'on a fermé, en Gaspésie, une quinzaine de paroisses dites marginales. Quand on cause avec certains fonctionnaires du gouvernement, on regrette aujourd'hui d'avoir fermé certaines colonies parce que les gens, au moins, pouvaient respirer. Ils avaient des bêtes à cornes, des animaux: je ne sais pas comment on appelle cela en bon français. Ils avaient des jardins, des légumes. Ils avaient du bois de chauffage. Ils pouvaient même s'adonner à certains travaux; enfin, ils étaient libres, ils étaient heureux. On a vidé ces colonies. On a plaqué ces gens dans des maisons dites HLM où ils n'ont même pas un petit parterre. Ces gens-là, aujourd'hui, vivent au crochet de l'Etat. Aujourd'hui, on voudrait revenir en arrière; on se demande s'il ne serait pas opportun de rouvrir certaines anciennes colonies afin de permettre à ces gens de retourner sur place, de recommencer à jardiner, de recommencer à vivre. Le gouvernement aurait beaucoup moins d'argent à dépenser. C'est un des malheurs de nos régions.

Maintenant, on sait qu'il y a eu des ententes. On a beaucoup parlé d'ententes fédérales-provinciales. Je sais très bien que dans le climat actuel, s'il y a climat d'hostilité, c'est dur de songer à voir autour de la même table les gouvernements de Québec et d'Ottawa reparler d'ententes fédérales-provinciales. Je crois que le ministre d'Etat à l'aménagement — cet après-midi, j'étais distrait — nous promet de bonnes nouvelles pour bientôt.

Du côté de nos régions, le député de Joliette a mentionné qu'il ne fallait pas mêler le budget et les discussions qui viendront plus tard sur les crédits. C'est vrai qu'on a parlé des dentistes, on a parlé de soins dentaires jusqu'à l'âge de 12 ans. Dans la région de Montréal, il y a un dentiste pour 2 400 de population. En Gaspésie, nous avons un dentiste pour 8 300 personnes. Cela prend trois ou quatre mois pour avoir un rendez-vous. Je crois bien qu'on pourrait demander à notre bon gouvernement, lui qui va s'occuper de tous nos intérêts, de nous aider de ce côté-là. Nous n'avons pas un seul agronome, pas un seul vétérinaire dans le comté de Gaspé. Ce n'est pas étonnant que l'agriculture s'en aille chez le diable. Ce n'est pas étonnant que beaucoup de nos cultivateurs, étant donné les restrictions qu'on apporte aujourd'hui sur les droits de pêche pour les empêcher d'aller chercher là un revenu additionnel, se demandent ce qu'ils font en Gaspésie et essaient, par tous les moyens, de trouver des débouchés dans d'autres régions.

Il y a peut-être un point sur lequel j'aimerais attirer l'attention du gouvernement et lui demander une fois pour toutes concernant la chasse aux phoques, qu'on demande à tous les "green peas" ou à tous les "green" que vous voulez de cesser

de dépenser des millions pour essayer de convaincre les Madelinots de ne pas pêcher. C'est un problème provincial. Je n'en ai pas contre la chasse aux phoques. Si on est prêt à dépenser des millions tous les ans pour venir faire une espèce de scandale au Québec, le Québec, il me semble, devrait les retourner ou il y a peut-être moyen d'empêcher ces gens-là d'entrer et d'affecter leurs millions à des millions d'enfants qui crèvent de faim dans le monde. Cela empêchera de faire beaucoup de bruit, cela nuira moins peut-être et cela pourra sauver la bonne réputation des Madelinots qui sont considérés comme des barbares. Cela pourra sauver la réputation des Québécois. Je ne vois pas pourquoi, tous les ans, on dépense tellement d'argent en publicité.

On a parlé de l'aide aux municipalités. Il y aurait de très belles choses à dire en ce domaine quand on considère le programme du Parti québécois pour le comté de Gaspé. Il y a un bel article, dans un journal indépendant que je vous conseille beaucoup, dont je fais la lecture assez souvent et qui s'appelle Le Jour. Pour ceux qui n'ont pas lu l'article, je ne voudrais pas vous le citer il s'intitule: Quand la campagne s'en vient en ville. Il y a des belles statistiques, Témiscamingue, Témiscouata, l'Abitibi, la Gaspésie, beaucoup de régions du Québec. Cet article, je ne veux pas le citer parce que le député de Laurier a bien hâte de parler. Cela va venir, M. le député.

M. Marchand: Cela ne presse pas mon affaire, vous êtes tellement intéressant.

M. Le Moignan: Tant mieux, merci. Alors je vous conseille de lire cet article. Il y a des statistiques là-dedans. C'est parce que je veux rendre service au gouvernement que j'attire son attention sur Le Jour du 15 avril 1977. C'est pitoyable un peu quand on regarde les interrogatoires ou les interviews, les réactions de nos Gaspésiens qui sont déracinés, qui tombent dans des situations encore plus lamentables, plus pauvres, surtout dans la ville de Montréal, et qui aimeraient revenir chez nous, en Gaspésie. Maintenant, d'après toutes les promesses, d'après le programme du Parti québécois, à brève échéance tous ces gens devraient nous revenir.

Si j'ai inscrit une motion pour promouvoir l'éducation économique dans nos écoles, je crois que ceci est réalisable avec les années. On a toujours blâmé les Anglais d'avoir mieux compris l'économie, de s'être infiltrés un peu partout, d'être prêts à prendre tous les postes de commande. Mais de mon temps de collège, et même actuellement dans nos écoles, on n'a jamais essayé de nous initier, de nous donner au moins les rudiments de base, afin que nos Québécois puissent s'intéresser à ce problème-là.

Quand nous discuterons de langue, dans quelque temps, nos canadiens français, s'il est vrai que beaucoup de compagnies américaines ou étrangères doivent s'implanter au Québec, c'est bien juste et bien normal, nos jeunes Canadiens français, en plus d'une bonne connaissance de leur langue, devront être capables aussi de parler

une autre langue pour accéder à des postes supérieurs dans ces mêmes compagnies.

Je ne voudrais pas revenir sur d'autres sujets. Nous avons, en Gaspésie, l'industrie forestière, nous avons les mines, nous avons la pêche, nous avons les routes. C'est vrai que, cette année, je devrais dire un merci au ministre des Transports. Je crois qu'on a affecté la somme de \$32 millions pour cette route. Je crois que c'est un record pour nous. Cela devient très encourageant, également, pour les visiteurs, les nombreux touristes qui, chaque année, viendront nous voir. Oui, quand vous avez raison, je vous l'ai déjà dit, je vous le donne, et quand nous ne serons pas d'accord, nous vous le dirons.

Maintenant j'ai ici le testament du Parti québécois du comté de Gaspé qui, un jour, figurera au Musée provincial, il n'y a aucun doute là-dedans, et dans le Musée de Gaspé qui ouvrira ses portes le 15 de juin: l'accroissement des ressources aux municipalités.

Cela on le sait, nous n'avons pas besoin d'en parler. Le chômage en Gaspésie doit cesser après le 15 novembre. Laissons encore quelques mois au Parti québécois, c'est normal.

Les primes d'assurance-automobile vont tellement diminuer que cela ne coûtera absolument rien l'an prochain, ou à peu près pas.

J'ai posé une question au ministre des Transports au sujet de Gros Cacouna, il m'a dit que c'était du ressort du fédéral. Le Parti québécois se demande: Pourquoi un accord avec Ottawa remet-il d'année en année le projet du port de Gros Cacouna? On n'est pas d'accord, tout de même, sur ce sujet.

On parle de l'industrie de l'acier au Québec: L'Union Nationale, appuyée par les libéraux, a introduit une motion qui a été discutée pendant deux semaines. Je crois que le parti ministériel a déçu les péquistes du comté de Gaspé, excepté le député de Sainte-Marie, qui avait peut-être lu ce programme et qui a pensé que son gouvernement devrait se pencher sur l'industrie de l'acier dans le Québec.

C'est un rappel que je vous fais, c'est un conseil de vos amis de Gaspé qui avaient étudié avec vous votre programme. Je voudrais vous donner les grandes lignes de leur testament. C'est très bien, écoutez cela. Il y a de belles choses là-dedans pour tout le monde, même pour les libéraux.

"Le comté de Gaspé, c'est le laissé-pour-compte. C'est une région non rentable pour le gouvernement de M. Bourassa." Ce n'est pas moi qui dis cela, ce sont les péquistes.

"Les promesses et les cataplasmes, voilà ce que le gouvernement libéral offre aux gens de Gaspé. Il sait bien que les Gaspésiens sont habitués à se contenter d'un petit pain. Donnons-leur des chèques d'assistance sociale." C'est insultant pour la population, tout de même. Qu'on leur donne donc du travail et ils n'auront pas besoin des chèques de l'assistance sociale.

"Ils oublient que par leur incompétence et leur incurie, en parlant des libéraux toujours, notre comté ne fait pas vivre son monde et qu'on y

compte plus de chômeurs que partout ailleurs au Québec. Voilà comment le gouvernement libéral méprise les Gaspésiens.

"On n'a même pas fini en 1976 de remplacer notre chemin de vaches par une route convenable, et on se vante de nous donner des cadeaux. C'est insulter la population." Si vous voyagez dans le comté de Bonaventure, c'est vrai qu'il y avait un bon ministre, vous allez voir qu'il n'y a pas de chemins de vaches dans le comté de Bonaventure. Il y a une très très belle route.

Pas de politique de pêche, ni forestière, on n'en annonce pas beaucoup dans le moment non plus. Notre mer se vide, notre forêt aussi, notre cuivre est raffiné à Montréal, il pourrait être raffiné à Gaspé avec le nouveau gouvernement ou dans les environs à quelque part du côté de Matane. Cela est inscrit dans votre programme, ou il faudrait l'inscrire.

"C'est à désespérer, c'est ma conclusion, mais un bel espoir luit à l'horizon. Les Gaspésiens découvrent de plus en plus nombreux que le Parti québécois reconnaît leur région et leur permettra de vivre en Gaspésie autrement qu'avec des chèques de misère." Cela va être beau, cette époque. J'ai hâte de la connaître. Ce jour-là, je pense que je traverse la Chambre quand on sera rendus là. Je deviens membre du Parti québécois, mais il faudra attendre. Le Parti québécois veut que les Gaspésiens exploitent leur région pour eux-mêmes et pour tous les Québécois.

"C'est là la lueur d'espoir. C'est là tout un soleil qui se lève. Avec le Parti québécois, les Gaspésiens auront enfin leur tour et leur place sous le soleil québécois."

C'est très bien dit et écrit et mon voeu le plus ardent au début de l'étude du budget, c'est que ces désirs des péquistes de l'Est du Québec se réalisent le plus vite possible.

"C'est la raison pour laquelle l'Opposition tout entière des deux côtés, des deux groupes, nous avons promis notre collaboration. Nous comptons que le gouvernement ne se contentera pas pendant un an ou deux de blâmer toujours l'ancien gouvernement mais qu'il va s'atteler à la tâche de façon positive et se demander si réellement les doléances ou les conseils et suggestions des députés de l'Opposition peuvent avoir une résonance de l'autre côté. Ce jour-là nous serons heureux de venir vanter les avantages du gouvernement, mais cela prendra encore, je pense bien, quelques années parce que votre ajustement va être passablement long.

Une Voix: Merci.

Le Vice-Président: M. le député de Laurier.

Des Voix: Bravo!

M. André Marchand

M. Marchand: Je m'attendais à encore mieux que cela, à un "standing ovation" mais vous ne l'avez pas fait.

Une Voix: Cela viendra.

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

Est-ce qu'on pourrait laisser au député de Laurier le droit de s'exprimer en toute quiétude?

M. Burns: M. le Président, on va lui laisser ce qui lui reste.

Le Vice-Président: A l'ordre!

M. Burns: C'est tout. Bravo!

Le Vice-Président: M. le leader!
M. le député de Laurier.

M. Marchand: M. le Président, après ces propos flatteurs...

Une Voix: Vous dérangez.

M. Marchand: J'ai trouvé ces propos extraordinaires et ineffables. Quant à l'Ancien Testament, lorsque le député de Gaspé nous a parlé de ce retour à la Terre promise, je voudrais au moins lui faire remarquer qu'il lui manquait Moïse. Le député a bien parlé de la beauté de son comté. Je remarque que si le comté de Gaspé a été bien servi dans le passé par un Dr Fortier qui a été un député remarquable et qui était d'ailleurs un ami du député présent de l'Assemblée nationale — il est quand même encore bien servi par un député qui défend bien les intérêts de son comté.

Mais je veux aussi faire remarquer au député de Gaspé que lorsqu'il dit qu'il va traverser la Chambre, je le comprends très bien. Il la traversera mais il ne la traversera pas avec le parti qui est au pouvoir présentement parce qu'il n'est pas là pour longtemps. Vous la traverserez, M. le député de Gaspé, si vous êtes encore là parce qu'il se peut qu'un député libéral soit encore élu dans le comté de Gaspé et vous serez de l'autre bord de la Chambre si vous êtes libéral à ce moment-là. Je pense que vous avez très bien dit ces paroles-là.

M. Le Moignan: M. le député me permettrait-il une petite remarque?

M. Marchand: Certainement.

M. Le Moignan: J'ai dit que je traverserais la Chambre parce que nous étions en marche vers la Terre promise, donc vers le pouvoir.

M. Marchand: M. le Président, vous savez qu'on peut se permettre certaines remarques en toute amitié et je permets ces choses.

Le Président: Le député de Laurier me permettrait-il de lui signaler qu'il eût été étonnant de sa part qu'il n'accepte pas une remarque du député de Gaspé?

M. Marchand: Je ferais remarquer au président que ce serait étonnant que je ne remarque pas ses remarques.

A l'instar de mes collègues, je veux féliciter le ministre des Finances pour le travail immense qu'il

a apporté à la préparation de son premier budget. Je sais que ce n'est pas chose facile dans la conjoncture actuelle.

Est-ce que les "back-benchers" ont le droit de parole, Mme le Président? J'espère que vous aurez votre droit de parole, que vous vous exprimerez, que vous louangerez votre nouveau et bon gouvernement et que vous direz: C'est la faute de l'ancien gouvernement.

M. Guay: C'est bien évident.

M. Marchand: Si je veux féliciter le ministre des Finances, Mme le Président, c'est que ses efforts sont tout à fait louables mais qu'ils auraient dû être couronnés des succès que ses heures de travail auraient mérités. Je suis obligé de constater que tous ses efforts n'ont été qu'un accouchement très difficile. Naturellement, le ministre des Finances n'est pas tellement aidé par certains de ses collègues du Conseil des ministres, pour créer un climat de confiance chez les travailleurs québécois, chez les hommes d'affaires québécois, chez les investisseurs canadiens et étrangers. Il n'y a qu'à regarder les attitudes et les déclarations intempestives du ministre des Finances lorsqu'il déclare et décide que le salaire minimum doit être haussé à \$3. Je suis toujours d'accord pour qu'un salaire minimum soit en conséquence du coût de la vie, mais pas lorsqu'il déclare que cela n'a pas d'importance et ce qu'il en coûtera au point de vue de l'investissement.

Toutes les déclarations du premier ministre, à New York ou ailleurs, lorsqu'il parle de la séparation du Québec, je ne crois pas qu'elles puissent apporter aux hommes d'affaires québécois, qu'ils soient francophones, anglophones, Canadiens ou étrangers — lorsque je dis Canadiens, j'en suis un — je ferai remarquer au député de... quel comté?

M. Burns: ... de quoi?

M. Marchand: ... de Bourassa qui m'a interrompu, qui n'est pas à son siège et qui agit comme président de l'Assemblée nationale...

M. Burns: ... de l'Assemblée nationale.

M. Marchand: Pardon? Les interruptions... vous n'êtes pas à votre siège. Le député de Saint-Jean n'est pas à son siège, non plus.

M. Burns: Ce n'est pas lui qui a dit cela, c'est moi.

M. Marchand: D'accord! Mais je l'ai remarqué quand même.

M. Burns: Je suis à mon siège.

M. Marchand: Vous êtes à votre siège mais il a parlé quand même. Si tout ce que je vous dis vous fatigue, n'écoutez pas.

M. Bellemare: C'est une bien bonne leçon pour les autres.

M. Marchand: Si cela vous ennuie, faites comme d'habitude, ne faites pas le quorum.

Le Président: M. le leader du gouvernement, même si vous êtes à votre siège, ce qui est bien le cas, cela ne vous donne pas le droit, pour autant, d'empêcher un membre de cette Chambre de s'exprimer.

M. Burns: Vous avez bien raison.

M. Marchand: Je vous remercie, M. le Président, d'autant plus que je suis à l'Assemblée nationale régulièrement. J'ai écouté les discours des membres du parti au pouvoir et je ne me rappelle pas d'en avoir interrompu un, excepté le député de Jonquière et je me suis excusé de l'interrompre parce qu'il avait dit une chose qui était contre ce que j'avais dit précédemment. J'étais ici et je n'ai pas interrompu les membres de l'Assemblée nationale, pas plus que j'ai interrompu les membres de la deuxième Opposition, l'Union Nationale.

Cela vous fatigue donc bien que je parle.

M. Guay: Non, pas du tout; au contraire, on trouve cela amusant.

M. Marchand: Cela vous fatigue donc! Vous êtes tellement nerveux!

Le Président: M. le député de Laurier, je m'excuse. A l'ordre, messieurs! M. le député de Taschereau, M. le ministre d'Etat au développement économique, si vous voulez laisser M. le député de Laurier s'exprimer, s'il vous plaît!

M. Marchand: M. le Président, devant la nervosité des députés ministériels — c'est extraordinaire — est-ce que les députés ministériels on* peur de la vérité? Je me pose cette question. C'est extraordinaire! Parce que je suis en train de leur dire que le ministre des Finances n'est pas aidé par les membres du comité ministériel, ils sont déjà tous énervés, M. le Président. Je suis en train de leur dire des vérités, que le premier ministre fait des erreurs partout à travers le Québec, à travers le Canada, à travers le monde entier, en parlant de la séparation du Québec, en empêchant les "investigations"... Je vais vous dire quelque chose: Lorsque je fais une erreur, je m'en aperçois; je parle des investissements. Il y en a qui ne s'aperçoivent pas de leurs erreurs et ils sont tous de l'autre côté de la Chambre. Le premier ministre du Québec n'est pas capable de s'apercevoir des erreurs monumentales qu'il fait, lorsqu'il va à New York parler pour la séparation du Québec. Il ne sait pas qu'il chasse du Québec les bureaux de direction de toutes nos grosses compagnies qui vous ont tous fait vivre, tous les gars, les séparatistes de l'autre bord. Le ministre des Institutions financières n'a pas eu peur, lorsqu'il s'est agi de la Loto-Perfecta, d'aller chercher de l'argent à Toronto, et de parler en anglais. Au-

jourd'hui, elle vient nous garrocher n'importe quoi, que les hommes d'affaires sont des pas bons. Vous voulez que je vous en parle; je vais vous en parler des hommes d'affaires. Venez-vous en, les petits amis. Vous avez charrié pendant toute la campagne électorale. Vous n'avez même pas eu le courage de dire que vous étiez séparatistes, et vous êtes des séparatistes. Vous êtes en train de tuer le Québec. Ramassez-vous donc!

Je vois le député d'Anjou qui jouit. A sa place, j'aurais honte de jouer comme il jouit. Il ne jouira pas longtemps, il ne sera pas longtemps député d'Anjou. Je garantis que je serai là pour le faire battre à la prochaine élection.

M. Picotte: Les gars sont d'accord pourqu'il se fasse battre!

Des Voix: Bravo!

M. Marchand: Je remercie le parti ministériel d'applaudir lorsque je dis que le député d'Anjou va se faire battre. Je m'aperçois qu'il y en a plusieurs qui ont peur à l'Opposition à la chefferie, peut-être, de ce parti-là, parce qu'il y a des ambitions que vous ne connaissiez peut-être... que vous connaissiez, mais là je viens de vous le dire.

M. Burns: Mon Dieu, on ne le savait pas. Merci beaucoup. Merci.

M. Marchand: Je suis là pour vous aider. Coucou!

M. Burns: Est-ce que vous vous en allez à la chefferie du Parti libéral? Est-ce que c'est cela?

M. Marchand: Je dirai au député de Maison-neuve que mes ambitions sont beaucoup plus petites. Je dirai au député de Maison-neuve que la seule ambition que j'ai depuis 1970, que je suis député de Laurier, cela a été d'aider les électeurs du comté de Laurier, de travailler dans le comté de Laurier, de toujours faire mon possible pour ces électeurs, ce peuple simple d'où je suis sorti, moi travailleur.

M. Lamontagne: Excusez-moi, mon chef collègue. M. le Président, je vous inviterais à dire à ceux à qui cela ne plaît pas de se retirer. On va consentir à terminer sans quorum, mais je n'accepterai pas que cela continue comme cela. J'invoque le règlement pour rappeler tous les collègues à un peu de décence à l'Assemblée nationale.

M. Marchand: M. le Président, le député d'Anjou, avec ses farces plates, ce médecin qui se prend pour un autre, un grand bonhomme, qui détecte... Le député d'Anjou déteste les gens simples; il me l'a dit l'autre fois en dehors de la Chambre. M. le Président, je peux vous dire une chose, le député d'Anjou...

M. Johnson: Question de privilège, M. le Président.

M. Marchand: M. le Président...

M. Johnson: Question de privilège, M. le Président.

M. Marchand: Qu'il m'attaque tant qu'il voudra, je suis capable de me défendre.

Le Président: M. le député de Laurier, il y a une question de privilège qui est posée. Avant que vous posiez votre question de privilège, M. le député d'Anjou, je suis intervenu tantôt, je vous demande, une dernière fois, de ne pas empêcher un membre de cette Assemblée de s'exprimer. Cela s'adresse à la majorité.

M. le député d'Anjou.

M. Johnson: M. le Président, j'aimerais tout simplement qu'on rétablisse clairement les choses. Je pense que le député de Laurier vient d'affirmer que je l'ai insulté ou méprisé. Je regrette, je ne sais pas à quoi il fait allusion et je ne voudrais pas que des choses pareilles passent à travers cette Chambre sans que je relève qu'elles sont inexactes, fausses et injustes.

M. Marchand: M. le Président, j'exerce encore mon droit de parole, j'espère. Lorsque j'aurai fini, vous me le direz.

Mais si le député d'Anjou veut faire son "smart", veut faire son grand bonhomme, on va lui montrer ce que c'est qu'une famille simple. Je suis obligé de dire dans cette Chambre, pour répondre à l'accusation du député d'Anjou, que je suis un gars simple, puis c'est vrai... Je l'admets facilement, fils...

M. Johnson: M. le Président...

M. Marchand: ... d'une famille de douze enfants.

M. Johnson: Une question de privilège, M. le Président.

M. Marchand: Vas-y.

Le Président: M. le député d'Anjou, il n'y a plus de question de privilège là-dessus.

M. Johnson: M. le Président, c'est une question de privilège.

M. Burns: Je m'excuse, M. le Président, j'invoque le règlement. Si, à chaque fois et même à chaque fin de phrase, le député de Laurier se réfère au député d'Anjou et que celui-ci se sent visé, je vous soumets respectueusement que le député d'Anjou a tout à fait le droit de soulever une question de privilège, à toutes les fins de phrase où il se sent visé. Cela me paraît comme deux fins de phrase où le député d'Anjou se sent visé. En tout cas, si j'étais le député d'Anjou, ce serait exactement comme il le fait, ce sont deux questions de privilège que je soulèverais. Je vous demande, M.

le Président, au moins d'entendre la raison pour laquelle le député d'Anjou soulève sa question.

Le Président: M. le leader du gouvernement, je suis disposé à l'entendre s'il a une nouvelle question de privilège. Mais, s'il veut revenir avec le premier privilège, je ne le permettrai pas, d'autant plus que, manifestement, il n'avait pas entendu la phrase du député de Laurier.

M. Burns: C'est une deuxième question de privilège.

Le Président: Est-ce qu'il s'agit d'un deuxième privilège, M. le député d'Anjou?

M. Johnson: Oui, il s'agit effectivement...

Le Président: Allez-y très brièvement.

M. Johnson: ... de la deuxième occasion que me donne le député de Laurier. Je l'ai dit et je vais le répéter pour me faire comprendre, le plus calmement possible du monde, avec la sobriété adéquate pour des choses pareilles. M. le Président, je n'ai jamais traité le député de Laurier d'homme simple. D'ailleurs, cette expression, pour moi, si je l'avais employée, n'aurait sans doute pas eu le contenu péjoratif qu'il semble y mettre. Je vous demanderais, M. le Président, d'exiger du député de Laurier qu'il ne caricature pas, qu'il ne dise pas de faussetés et des choses qui, en fait, pourraient prêter à une interprétation injuste de ce que j'aurais pu dire, dans je ne sais quelles circonstances.

Le Président: Le député de Laurier.

M. Marchand: M. le Président, j'allais dire que j'étais fils d'une famille de douze enfants, le dixième d'une grande famille, avec un père extraordinaire qui a su élever sa famille. Nous sommes onze enfants dans la famille et j'allais, un peu plus tard dans mes propos, parler de ces choses, mais sans mentionner cette chose-là. Mais je suis le dixième d'une famille, onze de mariés, 40 petits-enfants, 25 arrière-petits-enfants dans la famille Marchand, et moi-même je suis grand-père de deux petits gars.

M. Burns: M. le Président, est-ce que le député serait d'accord pour déposer son arbre généalogique? On gagnerait bien du temps.

M. Marchand: M. le Président, mes propos fatiguent les membres du parti au pouvoir; cela a donc l'air de vous fatiguer.

M. Burns: On gagnerait du temps.

M. Marchand: Si vous n'êtes pas capables d'en dire autant, la "jalouserie", comme on disait en bon "canayen français", cela ne mène nulle part.

M. Burns: On gagnerait du temps, si vous déposiez votre arbre généalogique.

M. Marchand: Je vais vous agacer encore plus, M. le Président, je veux dire que nous sommes onze de mariés.

M. Lamontagne: M. le Président, une question de règlement.

En réponse au discours du budget, je pense qu'un député a le droit de parler du sujet qu'il entend.

Je trouve extrêmement malheureux que le leader du gouvernement, qui doit être celui qui donne l'exemple à ses propres collègues, soit celui qui, actuellement, intervient le plus souvent.

M. Burns: Non, non.

M. Lamontagne: Laissez terminer l'honorable député de Laurier.

M. Burns: C'est une offre que je lui fais. Je lui demande de faire un dépôt de documents.

M. Lamontagne: Franchement, ne nous prenez pas pour des imbéciles, au moins! Au moins! Si vous appelez cela une offre, cela se passe de commentaires.

M. Picotte: Allons donc! Allons donc! Laissez donc mon collègue poursuivre. Allons donc!

Une Voix: Fais-lui: Coucou!

M. Picotte: Faites comme le ministre de l'Éducation: Coucou! Allons-donc!

M. Marchand: Je pense que les députés du parti ministériel se sont donné la main pour faire un peu de misère au député de Laurier, mais ils vont s'apercevoir d'une chose, c'est qu'il y a de l'écorce là-dedans! Cela vient d'une vieille souche, c'est la souche des Marchand, des Robitaille, de Québec. Pour votre grand plaisir, M. le Président, ma mère est une Robitaille d'une grande famille de Québec. Une famille bleue. Par contre, il y avait les Blais, là-dedans, et avec les Robitaille, ça se battait, mais ça avait du caractère là-dedans aussi, presque autant que les Marchand, qui étaient des libéraux!

Je peux tous leur garantir une chose: En face, ils ne sont pas assez nombreux pour me battre. Je les invite tous, à la prochaine élection, dans le comté de Laurier. Pendant ce temps-là, je passerai à côté, j'irai dans leur comté et je les ferai tous battre. On continue. J'allais en perdre ma montre. Etes-vous calmés, les "back-benchers"?

Une Voix: Oui, oui.

M. Marchand: Il y a une partie de ce budget que je ne puis naturellement pas accepter ni comprendre, venant d'un gouvernement, d'un parti qui se dit le parti du peuple. Le parti du peuple! Imaginez-vous donc! Le premier budget impose une surtaxe aux pères de famille sur les vêtements d'enfant, sur les souliers d'enfant. Je ne sais pas, mais je pense que vous-même, M. le Président,

êtes père de famille. Je ne le sais pas, je vous le demande. Je me demande si le ministre des Finances a déjà vécu le fait d'avoir des enfants. Je reprends: Je me demande si le ministre des Finances est père de famille pour imposer une telle taxe. Je vois qu'à l'instar du député de Laurier, ancien membre du Syndicat des travailleurs de l'imprimerie, ancien patron d'imprimerie, père de famille...

Je me demande si le président de l'Assemblée nationale, comme le ministre des Finances, aurait sincèrement imposé une taxe sur les vêtements d'enfant.

Le député de Bourassa a bien du plaisir, mais il n'est pas à son siège. Comme président qui ne connaît pas le règlement, le député de Bourassa, hier, me qualifiait de non sérieux. Je pense que le député de Bourassa devrait au moins prendre son siège pour prouver qu'il peut parfois être sérieux.

M. le Président, je pense que la concertation était bien faite. On m'a interrompu plus que je ne l'ai jamais été, mais je veux quand même vous faire remarquer, Mme le Président, qu'à toutes les interventions des membres du parti ministériel, des membres de l'Opposition de l'Union Nationale, j'ai écouté religieusement tout ce qui se disait. Le leader parlementaire du parti au pouvoir lui-même s'est permis, en plus de ses coucous, de faire ses folies naturelles. Je regrette infiniment, Mme le Président, le peu de respect qu'on a et cela explique pourquoi le ministre des Institutions financières, qui est venu rire de l'Assemblée nationale dans les galeries, qui est venu ici passer à peu près une dizaine d'heures dans les galeries et qui, le lendemain, écrivait des sottises dans les journaux, pour dénigrer l'Assemblée nationale, a continué encore à le faire dans les journaux.

Mme le Président, je trouve insensé et inconsequent, si elle savait ce qui se passe à l'Assemblée nationale, de s'être fait élire dans cette Assemblée nationale. Je ne comprendrai jamais pourquoi cette femme, qui était au studio 42, qui avait le loisir de rire de tout le monde parce qu'elle n'avait qu'un micro à elle, aujourd'hui, parce qu'il y a d'autres personnes qui ont un micro pour lui répondre, n'est plus capable de répondre à personne. Je vous remercie, Mme le Président.

M. Fallu: Mme le Président, je demande l'ajournement du débat.

Mme Le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

Une Voix: Adopté.

Mme Le Vice-Président: Adopté.

Cette Assemblée ajourne ses débats. Oui, M. le leader du gouvernement.

M. Burns: Il y a un ajournement des débats et je propose l'ajournement des travaux à demain matin, dix heures.

M. Lamontagne: C'est toujours convenu que ce sont les crédits de l'Assemblée nationale?

M. Burns: C'est toujours convenu que demain, après la période des questions, nous aurons les crédits de l'Assemblée nationale en commission plénière ici et que, si ce n'est pas terminé ce soir,

on continuera également les crédits des Terres et Forêts.

Mme Le Vice-Président: Alors, cette Assemblée ajourne ses travaux à demain, dix heures.
(Fin de la séance à 22 h 8)

Compte rendu des débats de la Chambre

L'édition quotidienne du journal des Débats paraît le surlendemain de chaque séance.

Elle comprend le texte des discours et des interventions dans la langue où ils ont été prononcés à l'Assemblée nationale.

Un premier tirage limité est distribué aux députés et aux correspondants parlementaires une heure après le discours.

Les députés peuvent soumettre à l'éditeur, pour leur propre discours et dans les délais prévus, les corrections absolument nécessaires pour des erreurs de fait ou des fautes de forme.

Pour plus de 25 exemplaires des Débats, la commande doit être faite par écrit au bureau des Débats (74-A) au plus tard le lendemain du discours.

Un index est préparé chaque jour pour être publié à la fin de la session. On peut obtenir des informations du service de l'index en appelant 643-2771.

L'abonnement au journal des Débats est de \$8 par année et l'index est disponible au coût de \$2. Les chèques ou mandats-poste doivent être faits à l'ordre du ministre des Finances et envoyés au service des documents parlementaires.

*Le directeur,
Benoît Massicotte,
Bureau 74-A,
Téléphone: 643-2890*